

# - - SOMMAIRE - -

	PAGES
<b>COMMUNICATIONS</b>	<b>3</b>
- Hommage à Marie-Rose CABASSET	3
- Approbation du compte rendu de la séance du 31 juillet 2008	5
<b><u>Informations et Débat :</u></b>	
- Présentation du livret Aimé CESAIRE	6
- Mobilisation des élus pour les élections professionnelles	6
- Information aux élus : Exercice de simulation de séisme « RICHTER »	7
- Aide exceptionnelle en nature à la Miss Martinique 2009, Laura FIDI et à sa 1 <sup>ère</sup> dauphine Audrey LIGNY	8
- « Maîtrise de l'énergie - Energies renouvelables » intervention de Messieurs André KEINER Directeur d'EDF Martinique et Edouard GAMESS Directeur Général du SMEM	8
<b>1. COMMANDES PUBLIQUES</b>	<b>21</b>
- Comptes-rendus d'activités	21
- Avenants	24
- Conventions / Contrats	31
<b>2. URBANISME</b>	<b>33</b>
<b>3. DOMAINE ET PATRIMOINE</b>	<b>34</b>
- Aliénations	34
- Acquisitions	35
<b>4. FONCTION PUBLIQUE</b>	<b>36</b>
<b>5. INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE</b>	<b>37</b>
- Désignation de représentants	37

## 7. FINANCES LOCALES

- Budget communal	37
- Plans de financement	40
- Remboursement de frais	44
- Paiement d'une cotisation	45
- Octroi d'une aide exceptionnelle	46

## 8. ACTIONS D'INSERTION 46

## 9. AUTRES DOMAINES 47

- Vœux et motions	48
-------------------	----

## COMMUNICATIONS

### Le Maire

Chers collègues, nous connaissons des moments difficiles à la fois à Fort-de-France, en Martinique et ailleurs certainement, mais nous sommes touchés par une série de départs. Je veux personnellement excuser notre très sérieux et excellent camarade Alain ALFRED qui a perdu sa mère hier. Donc il n'est pas présent ce soir et je souhaite vraiment que nous l'accompagnions sa famille et lui et je lui transmets les sincères condoléances de l'ensemble des membres du Conseil Municipal.

Nous avons perdu une personne extrêmement précieuse pour Fort-de-France et pour le Conseil Municipal et au-delà la Martinique puisque Marie-Rose CABASSET était la doyenne de l'équipe municipale, c'est elle qui m'a installé lors des dernières élections municipales. Elle était aussi la doyenne des élus de la Martinique.

Madame CABASSET avait des enfants, a eu une vie laborieuse, difficile. Elle a travaillé pour la Ville de Fort-de-France mais elle a travaillé un peu partout pour essayer de survivre. Elle a partagé tous les combats d'Aimé CESAIRE, elle a été de toutes les luttes à des moments très différents.

Vous savez, quelque soient le choix, l'option politique, le problème c'est de savoir à quels degré et niveau de sincérité et de fidélité on s'engage. Madame CABASSET a certainement été un exemple de fidélité. C'est une progressiste de très grande nature mais elle a surtout défendu la cause humaniste. Elle a d'ailleurs travaillé au CCAS actuel mais à l'action sociale pendant de longues années.

Durant les quelques années passées au sein de notre équipe municipale, elle recevait pratiquement tous les jours à notre place, à ma place. Elle ne recevait pas seulement les personnes qui avaient rendez-vous avec elle, mais aussi celles qui passaient et qui étaient dans la misère, qui souffraient et ceci dans son petit bureau du rez-de-chaussée de l'Hôtel de Ville. Elle cherchait des solutions, et je peux témoigner que Marie-Rose CABASSET ne m'apportait jamais de problèmes, mais que des solutions. C'est très important, tout était réglé en amont. Elle se déplaçait jusqu'à la CAF, la CGSS, la Société HLM pour débloquer un dossier si cela était nécessaire. Je suis sûr qu'il y a beaucoup de personnes qui savent qu'elle ne venait voir le maire que quand elle ne pouvait faire autrement. Et quelquefois pour ne pas me déranger, elle laissait un dossier complet à la secrétaire avec la solution possible, avec l'adresse, les numéros de téléphone nécessaires, ainsi, il n'y avait plus grand-chose à faire sinon que d'exécuter.

C'est pour cela qu'Aimé CESAIRE lui avait donné un grade de Colonel. Et quand je suis arrivé, au bout d'un an, je me suis permis de lui donner un autre grade supérieur, celui de Général. Et puis le titre est resté, on ne l'a jamais appelé autrement que Général CABASSET. Je remercie la presse d'avoir rendu hommage à cette grande dame qui est un exemple mais de Grand Rivière à Ste Luce quel que soit le bord politique il y a encore des « général CABASSET » hommes ou femmes qui œuvrent dans l'ombre, de grands élus pour apporter leurs petites mains à de grandes causes. C'est vraiment un profond sentiment de respect que j'ai eu pour elle qui nous a quittés. Elle nous manquera. Je profite pour dire à tous nos élus anciens ou actuels, qui sont souffrants ou qui ont des difficultés et qui nous regardent, d'être courageux, la vie continue. Le message que nous laisse Général CABASSET c'est de continuer à vivre, continuer à servir Fort-de-France et à servir la cause de la Martinique.

Je voulais aussi rendre hommage à une deuxième personne. Elle est partie jeune, très jeune. Elle est partie en laissant un époux, un homme engagé et deux enfants en bas âge. Cette dame était une très grande sportive. Je ne connais pas ses titres de championne mais je sais qu'elle a été une très grande sportive en France, en Europe, et elle est revenue et a commencé à travailler au service des Sports avec la Ville de Fort-de-France.

Elle est morte salariée de la Ville de Fort-de-France. Nous nous sommes rendus nombreux à la veillée. C'est Anne RANDAXHE-GOULEAU, elle est morte d'une très longue maladie puisque cela faisait 3 à 4 ans qu'elle souffrait. Elle nous a laissé dans l'exercice de ses fonctions dans l'administration communale. C'est une femme courageuse, déterminée qui assurait très bien ses fonctions aux côtés de Frédéric JAMES, son directeur, qui a eu des moments difficiles mais qui a été toujours d'une très grande sérénité. Je me rappelle quand il y a eu les turbulences qui étaient dues au service des sports, elle gardait toujours la tête froide et Claude LAVENAIRE, l'ancien directeur, qui l'estimait énormément avait toujours un petit mot vis-à-vis de Madame RANDAXHE.

Madame RANDAXHE est aussi courageuse par la trajectoire de sa vie qui était difficile, qu'elle a assumé. C'est pour cela que je me permets de vous demander une deuxième fois une minute de silence pour cette salariée de la Ville de Fort-de-France Anne RANDAXHE.

Je demande à ce que l'on soit très attentif parce que nous avons beaucoup de retraités, qui ont travaillé à la mairie, je demande à ce que l'association des personnes retraitées de la ville suive cela de très près. C'est important de ne pas donner de sentiment d'abandon à des salariés qui ont travaillé pendant 40 ans à nos côtés. C'est pour cela que l'on a créé cette association qui était présidée par Madame VATON. Je souhaite que cette association continue ce travail de proximité.

### QUESTIONS AJOUTEES

- Avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre conclu avec le Groupement EGISROUTE/O.DUBOSC/ATEL pour la REVITALISATION DU SITE DE L'EX HOPITAL CIVIL
- Plan de Financement global : Opération Désenclavement et Aménagement de l'Ex-Hôpital civil
- Plan de Financement : Opération Aménagement de la savane et de son Front de Mer
- Plan de Financement global Opération Aménagement et Rénovation des bâtiments et jardins du Parc Floral
- Soutien à la Maison de Productions KREOL PRODUCTIONS
- Avenant n° 2 à la convention de mandat passée avec la SEMAFF pour la rénovation des bâtiments et jardins du Parc Floral

## QUESTIONS SORTIES

- Avenant n° 1 au marché de travaux passé pour la réalisation d'un centre culturel et social à Châteauboeuf
- Avenant n° 1 au marché d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage passé avec l'entreprise CED
- Mise à la réforme et à la vente aux enchères du matériel municipal

INVITE A SE PRONONCER, LE CONSEIL MUNICIPAL APPROUVE CETTE QUESTION A L'UNANIMITE.

### Madame PAMPHILE

Le mois dernier lors de la dernière réunion du Conseil Municipal, je vous avais écrit Monsieur le Député Maire pour qu'une motion en faveur des sept patriotes cubains emprisonnés injustement dans les geôles Etats-uniennes soit exposée au Conseil Municipal et que cette question de motion fasse l'objet d'un point au niveau du Conseil Municipal. Aujourd'hui je vous redemande de la porter s'il vous plait à cet ordre du jour.

### Le Maire

En ce qui me concerne il n'y a aucun inconvénient. C'est un bon sujet. D'ailleurs il me semble que la commune du François a eu le même débat, donc je sou mets au vote. Je suis totalement d'accord, nous introduisons dans l'ordre du jour la proposition de notre collègue Madame PAMPHILE.

INVITE A SE PRONONCER, LE CONSEIL MUNICIPAL APPROUVE CETTE QUESTION A L'UNANIMITE.

- Approbation du compte-rendu de la séance du 31 juillet 2008

INVITE A SE PRONONCER, LE CONSEIL MUNICIPAL APPROUVE CETTE QUESTION A L'UNANIMITE.

### Monsieur MENIL

J'interviens mais pas à propos de ce procès-verbal lui-même. Mais nous avons voté ici que nous aurions eu des procès-verbaux dans notre langue Martinico- martiniquaise c'est-à-dire en créole, et nous n'en n'avons plus parlé depuis. Simplement pour savoir ce qu'il en est advenu, est-ce qu'il y a des problèmes, est-ce que l'on a abandonné le projet ou est-ce que l'on y revient.

### Le Maire

Ce projet n'a pas été abandonné, je le dis très clairement comme je le pense, la personne qui devrait s'en occuper a un retard considérable. Nous avons dit que l'on ne traduirait pas l'ensemble du conseil mais que l'on ferait une synthèse des points essentiels. Cette personne a un retard considérable et je demande au Directeur Général de l'interroger pour qu'il nous explique les raisons qui justifient un si grand retard.

Donc il faudrait demander à Monsieur RESCHID de s'y atteler, car à chaque conseil il y a une synthèse à réaliser en créole. Je demande officiellement cela car il faut le faire, et au prochain Conseil Municipal si on ne peut pas tout rattraper, au moins que les

conseils de cette nouvelle mandature soient résumés ainsi que les autres. Merci de nous rappeler cela.

Et au prochain conseil que l'on vienne nous rendre compte de ce qui est fait en traduction. Madame LAVENAIRE est principalement chargée de cela, je vais mettre RESCHID à votre disposition directement. D'ailleurs c'est la décision qui est prise, il travaille à mi-temps avec vous à partir d'aujourd'hui.

### Le Maire

Nous avons deux informations et un débat.

## 1/ Présentation du livret Aimé CESAIRE

### Madame LANDI

C'était un livret qui avait été prévu lors de la séance spéciale du Conseil Municipal du 28 avril 2008. Donc ce livret que vous recevez aujourd'hui est sorti spécialement pour le Conseil Municipal mais les autres livrets corrigés, car il y a un erratum, sortiront la semaine prochaine.

Il s'agit d'un livret destiné aux élèves prioritairement du cycle 3, qui évoque la vie et l'œuvre d'Aimé CESAIRE. On s'est mis dans la peau d'un enfant, donc c'est fait sous forme de collage avec des entrées multiples. Il devait respecter un certain nombre de pages limitées. Tous les aspects évidemment de la vie, de l'œuvre d'Aimé CESAIRE n'ont pu être évoqués comme vous l'auriez sûrement souhaité, néanmoins nous avons essayé de centrer sur les éléments essentiels.

Ce livret sort sur les rotatives de la mairie et il sera distribué aux écoles de Fort-de-France et des exemplaires seront offerts aux écoles des communes et aux écoles par exemple en France qui ont donné les noms de rues, les noms de places à Aimé CESAIRE.

## 2/ Mobilisation des élus pour les élections professionnelles

### Le Maire

Nous souhaitons avoir le maximum d'élus pour les élections professionnelles qui vont se dérouler le 6 novembre 2008. Je demande à tous les élus de se mobiliser et de répondre à l'appel parce qu'il faut que les bureaux de vote soient présidés par des élus de la ville de Fort-de-France. Il y a 26 bureaux et nous n'avons que 18 élus mobilisés.

## 3/ Information aux élus : Exercice de simulation de séisme « RICHTER »

### Madame BELFAN

Le mardi 18 et le mercredi 19 novembre se déroulera sur la zone Martinique/Guadeloupe un exercice de simulation de séisme dénommé « RICHTER » et destiné à préparer les acteurs de la sécurité civile et les communes à la gestion d'une crise sismique majeure.

Les objectifs de cette opération se situant dans le droit fil de sa politique de prévention des risques naturels majeurs, la ville a décidé de s'impliquer fortement dans cette opération qui constitue une réelle occasion de tester son organisation de crise et son projet de plan communal de sauvegarde, mais surtout d'entraîner les élus et les personnels communaux à la gestion de situations catastrophiques.

Dans ce cadre il y aura des actions qui seront mises en œuvre :

- Activation du poste de commandement communal dans le Bâtiment Administratif et à la Trompeuse
- Elaboration et installation d'un dépôt mortuaire temporaire dans le cadre du dispositif départemental de gestion des décès massifs, (le site retenu est le parking du cimetière de La Joyau)
- Mise à disposition des services opérationnels (SDIS, SAMU) de six constructions désaffectées sur le quartier Citron (secteur RHI) destinées à la réalisation de simulations de recherches de victimes ensevelies par la mise en œuvre de techniques de sauvetage déblaiement et de médicalisation d'urgence.
- Participation de plusieurs habitants du secteur aux manœuvres (en qualité de plastrons ou figurants)

Je dois dire à mes collègues que le souci de développer la culture de risques sur le territoire de Fort-de-France ne doit pas être que celui du Maire mais doit être aussi celui de tous les citoyens et pour commencer des élus de la Ville de Fort-de-France. Nous vous informons tout de suite que nous allons mettre en place une deuxième réunion d'information à l'adresse des élus de la Ville. Avec le cabinet on essaiera de vous contacter avant pour avoir vos disponibilités de sorte qu'il y ait beaucoup plus de monde à la réunion parce qu'il faut savoir que « jou malè pa ni pren gad ». Donc autant se préparer, autant être informés, car au niveau de nos quartiers, au niveau de nos voisins, nous sommes les représentants du maire en cas de catastrophe et donc nous devons savoir ce que nous avons à faire parce que dans ces cas là notre responsabilité est aussi engagée.

### Le Maire

Cette simulation m'est chère et nous avons, il y a deux ans à peu près, fait une simulation similaire à Citron. Cela a été une initiative de la Ville de Fort-de-France le 30 juin 2007. Nous avons fait une simulation qui a eu un retentissement considérable, et ce qui m'a frappé lors de cette manifestation c'est qu'il y avait beaucoup de bénévoles très fidèles qui s'étaient mobilisés alors que la population ne s'était pas du tout mobilisée.

J'insiste énormément sur l'importance de la prise de conscience et la dimension de la culture du risque. C'est pour cela que dans le Grenelle de l'environnement, j'ai souhaité défendre cette idée de culture du risque. Nous sommes très heureux d'entendre que l'Etat a débloqué 320 millions d'euros pour la mise en place d'un plan séisme, mais le problème c'est qu'il n'y a aucune culture du risque. Ce n'est pas que l'argent qui compte, ce sont les vies à sauver qui comptent. Vous faites une manifestation dans un quartier ou dans une commune où il y a 30 000 habitants et la population elle-même ne prend pas conscience des risques et de ces enjeux donc, il y a vraiment une incompréhension. C'est pour cette raison que cette manifestation est si importante. Les simulations faites en Martinique et en Guadeloupe en cas de tremblement de terre extrêmement élevé sont entre 3 000 et 8 000 morts. Ce sont des morts et pas des blessés !! Alors pour cette manifestation, je souhaiterais qu'il y ait une mobilisation forte de la population des secteurs concernés. Il y a un tel détachement et la population n'est pas consciente de ce drame alors qu'il y a un véritable risque.

### Madame CELIMENE

A propos de culture du risque, Monsieur FERNE du service de la Sécurité a eu en début d'année à intervenir deux fois à l'école de Plateau Didier et il pense encore revenir. Il a mené une action au niveau des élèves que les parents ont beaucoup apprécié. Les parents ont eu aussi à assister à une de ses séances, cela a été une projection de film suivi d'un débat. Mais je pense qu'il y a un public que l'on devrait viser c'est le public scolaire.

- Aide exceptionnelle en nature à la Miss Martinique 2009, Laura FIDI et à sa 1<sup>ère</sup> dauphine Audrey LIGNY

INVITE A SE PRONONCER, LE CONSEIL MUNICIPAL APPROUVE CETTE QUESTION A L'UNANIMITE.

### - Débat :

« Maîtrise de l'énergie- Energies renouvelables » interventions de Messieurs André KEINER Directeur d'EDF Martinique et Edouard GAMESS Directeur Général du SMEM

### Le Maire

Nous avons souhaité parler d'énergie renouvelable parce que je rappelle que l'enjeu du troisième millénaire sera la question des énergies fossiles. On dit que les disponibilités en énergie fossile seraient de l'ordre de 36 ans.

Nous recevons les responsables du SMEM et de l'EDF.

Pour EDF, le Directeur, Monsieur KEINER qui est accompagné de Monsieur Jocelyn HENRY, responsable des relations collectivités territoriales de l'EDF.

Pour le SMEM, le Directeur Général Monsieur Edouard GAMESS qui est accompagné de Monsieur Laurent BELLEMARE, Directeur du développement du SMEM.

### Monsieur KEINER

Je vais essayer de vous présenter un tableau sur le contexte énergétique au niveau de la Martinique en faisant un éclairage particulier sur les énergies renouvelables et leur développement et la maîtrise de la demande en énergie.

Je présente très rapidement la spécificité des DOM et de la Corse par rapport à la France métropolitaine. En métropole depuis quelques années, on a une ouverture totale du marché d'électricité avec d'une part des gestionnaires de réseaux transport et distribution qui parviennent à mettre en commun toutes les infrastructures à la fois de transport et de distribution et à mettre ces infrastructures à la disposition de tous les acteurs du marché d'électricité et à côté de cela il y a différents types de métiers. Le métier des producteurs qui est ouvert à la concurrence avec l'EDF, gaz de France et avec tous les autres acteurs étrangers qui opèrent aussi en France. Il y a ensuite le métier de commercialisation en gros avec différents acteurs qui achètent et vendent de l'énergie et in fine des clients décomposés en trois secteurs qui peuvent choisir leur fournisseur.

Au niveau des DOM et de la Corse, le système est différent puisque la production est ouverte à la concurrence c'est-à-dire qu'EDF n'a pas le monopole de la production au niveau des DOM et de la Corse. Il y a la SARA qui produit. Il y a aussi le Galion. Il y a aussi les éoliens, des photovoltaïques. Derrière cela, il y a un acheteur unique à la différence de la métropole qui achète toute cette énergie produite et qui optimise le placement de cette énergie. On gère le réseau transport et le réseau distribution. Le réseau distribution appartient au SMEM, le réseau transport à EDF. On commercialise cette énergie et on

applique un tarif réglementé. Le tarif réglementé existe aussi bien en Métropole que dans les DOM. Ce tarif réglementé a la particularité d'être deux fois moins cher que le coût de production au niveau des DOM et on se fait rembourser la différence.

Ce qu'il faut noter c'est que l'on a un développement très important du photovoltaïque puisqu'en début d'année on était à peu près à 4 MW de photovoltaïques raccordés au réseau et en fin d'année on devra être à 7 MW de photovoltaïques raccordés au réseau. Donc on voit une croissance très forte qui va encore s'accélérer dans les années à venir.

Le réseau de transport c'est 220 Km (63 000 V) au niveau de la Martinique.

Le réseau de distribution c'est 1469 Km (20 000 V)

Ce qu'il faut souligner c'est que l'on a la moitié du réseau qui est souterrain et on travaille en commun pour améliorer sa fiabilité.

J'entends très souvent dire que l'on a un réseau basse tension qui est en mauvais état et qui est vétuste. Malheureusement, on a la particularité d'avoir des poteaux bois qui au bout de 4 ans peuvent être abîmés par l'humidité et par les termites. Mais ce n'est pas parce qu'un poteau bois est abîmé que le réseau est vétuste. Le réseau vétuste ou non se voit par le type de conducteur. On a essentiellement des conducteurs torsadés ; c'est un réseau moderne et que l'on déclare en Métropole comme étant sécurisé. Naturellement, ils n'ont pas à faire face à des cyclones en Métropole.

La particularité des îles c'est qu'à la différence de la Métropole, on n'est pas interconnecté avec d'autres réseaux. Il faut que l'on se débrouille nous-mêmes pour produire, pour transporter et pour distribuer l'électricité et faire en sorte que le taux de consommation soit assuré à chaque moment et faire en sorte qu'il y ait le moins de perturbations possibles au niveau de la clientèle c'est-à-dire assurer la continuité du service public.

On a aussi comme particularité sur le territoire d'avoir des acteurs politiques fortement impliqués et on peut s'appuyer sur eux. On avait une tendance dans le passé à avoir une évolution très forte de la demande d'électricité mais cela évolue dans le bon sens.

La Centrale de Bellefontaine est une centrale qui a plus de 25 ans maintenant et qui va être remplacée en lieu et place par une nouvelle centrale qui aura l'intérêt de réduire de 20 % les émissions de CO<sub>2</sub>. Et l'autre point important c'est qu'elle pourra fonctionner au gaz et si on passe au gaz on réduira de 30 % les émissions de CO<sub>2</sub>.

On a la Centrale de Pointe des Carrières sur la commune de Fort-de-France qui est composée de deux très gros moteurs et elle a des turbines à combustion.

On a comme producteur non EDF la Centrale du Galion. C'est une turbine à combustion, une espèce de très gros réacteur d'avion au sol qui fait 40 MW.

Autrement on a comme producteur l'UIOM le traitement des ordures ménagères qui représente 4 MW, la SARA 4 MW.

On a aussi comme production la ferme éolienne du Vauclin et qui représente 1MW de production. Ce sont des éoliennes rabattables en cas de cyclone.

Voilà une description rapide du parc de production en Martinique.

On peut être fier des actions que l'on a menées au niveau de la maîtrise de la demande d'énergie.

Il y a bientôt 10 ans, on a eu un partenariat que l'on a toujours avec la Région et avec l'ADEME. On avait un taux de croissance entre 2000 et 2004 de 4,5 % par an, alors que sur la même période en Métropole on était à - 2 %. On voit qu'entre 2005 et 2008 quand on

prend le taux de croissance moyen et que l'on corrige de l'effet DEAN, on arrive à 1,9 % de taux de croissance.

Le principe de fonctionnement au niveau de la production, c'est d'arriver à remplir cette courbe de consommation journalière. En bas, vous avez les 24 heures de la journée. En début de journée, vous avez une consommation qui a moins de 150 MW, puis elle croit dans la journée pour être maximale entre 8 h et 13 h. Ensuite, elle décroît dans l'après-midi et après elle recroît à la pointe du soir pour diminuer régulièrement jusqu'à la nuit.

On empile les moyens de production partant de ceux que l'on est obligé d'acheter (les producteurs faisant l'obligation d'achat : éoliens, photovoltaïques) ; derrière on utilise d'abord les groupes de Pointe des Carrières qui ont des performances meilleures qui sont plus récents que ceux de Bellefontaine, ensuite les groupes de Bellefontaine et en dernier les turbines à combustion soient celles du Galion, soient celles qui nous appartiennent.

Les actions de maîtrise de la demande d'énergie : elles ont 2 buts. D'une part limiter la consommation d'électricité et tout ce qui est énergie. D'autre part cela permet aussi quand on est en période difficile d'avoir des effacements de clients - par exemple des clients qui ont d'autres moyens de production et qui peuvent réduire leur consommation à la demande pour faire face à des périodes difficiles dans l'équilibre production/consommation.

On a fait un ensemble d'opérations de promotion sur les chauffe-eaux solaires (primes), des opérations de prime aussi quand on isole thermiquement les toitures, des opérations sur les lampes ECO, des opérations sur les réfrigérateurs classe A et A+, des opérations avec des partenaires de climatisation ; tout un ensemble d'actions où l'on donne de l'argent, des primes, des aides pour que les gens arrivent à s'équiper.

Quand on fait l'historique de toutes les actions qui ont été faites de 1997 à 2007, on a économisé la consommation annuelle d'une ville d'environ 50.000 habitants sur un an. Ce n'est quand même pas négligeable comme résultat obtenu.

En Martinique, ce qu'il faut savoir c'est que l'on a 16.000 chauffe-eaux solaires ; on a vendu 1.200.000 lampes basses consommation ; on a équipé 22.000 chauffe-eaux électriques en asservissement en tarif de nuit.

Il y a une campagne sur l'isolation thermique qui n'est pas terminée.

Il y a une croissance énorme des projets. On a quasiment doublé la puissance entre le début et la fin de l'année. Ce qu'il faut savoir, c'est que l'on a dans notre file d'attente des demandes de raccordements, beaucoup de projets de grosse puissance. On pense qu'à fin 2009, on pourrait atteindre une puissance de l'ordre de 20 MW. Il n'est pas impossible qu'en fin 2010 on atteigne 50 MW, ceci à condition que l'on soit capable de renforcer le réseau pour accueillir tous ces moyens de production.

Au niveau de l'éolien, il y a beaucoup de projets dont un gros projet de 30 MW EDF dans le Nord Atlantique. Le choix qui coince actuellement c'est le choix de l'éolienne puisque l'on manque de modèle qui soit capable de résister aux cyclones. Actuellement, il y a un modèle prototype en développement. Si tout se passe bien, j'espère que d'ici fin 2010 on arrivera à réaliser ce projet dans le Nord Atlantique.

Côté géothermie, il y a eu des forages qui ont été faits au Lamentin mais la température n'était pas suffisante. Potentiellement, il faudra réaliser des forages au niveau du Diamant ou au niveau du Morne Rouge où il semble y avoir du potentiel intéressant.

Nous avons également un projet important avec la Dominique qui pourrait voir le jour en 2015 et qui consisterait à produire 40 MW de géothermie en Dominique que l'on ramènerait en Martinique par un câble qui arriverait dans la zone du Marigot.

La géothermie et l'énergie des mers ont un gros intérêt, c'est que ce sont des énergies renouvelables qui produisent en base, c'est-à-dire toute l'année et non pas seulement quand il y a du vent ou du soleil.

Ensuite, la biomasse avec un projet qui existe et qui est identifié dans la programmation pluriannuelle des investissements, de centrale bagasse charbon sur la zone du Galion.

Il faut clairement avoir en tête que le photovoltaïque et l'éolien ont un défaut, c'est que le photovoltaïque par exemple ne produit en puissance équivalente que 1.400 heures par an. Vous aurez la puissance maximale quand il y aura beaucoup de soleil mais quand il y aura un passage nuageux la puissance va baisser. La nuit naturellement cela ne produit pas.

Quand on a beaucoup de photovoltaïque, s'il y a des passages nuageux brusquement sur la Martinique, il faut pouvoir tout de suite monter de la production sur des groupes diesel qui eux sont disponibles pendant toute l'année en permanence.

L'éolien c'est le même problème, il dépend des alizés. Il y a des périodes de l'année où les alizés sont établis mais cela pose aussi des problèmes d'intermittence, c'est-à-dire que ce ne sont pas des puissances garanties.

Ce qu'il faut retenir au niveau de la Martinique, c'est que l'on a un très fort potentiel d'énergies renouvelables avec naturellement le solaire thermique avec les chauffe-eaux solaires, le photovoltaïque, l'éolien mais qu'il faut aussi arriver à développer des énergies renouvelables. Les solutions ce sont, soit l'énergie des mers en utilisant la différence de température entre la surface et les profondeurs, soit la géothermie.

Il faut naturellement continuer à renforcer les actions de MDE. Ce sont des enjeux importants pour arriver à atteindre les objectifs du Grenelle de l'environnement, d'arriver à avoir une réduction très importante des émissions de CO<sup>2</sup> à l'horizon 2020 puis ensuite 2030.

Je vous remercie de votre attention et je suis à votre disposition.

### Le Maire

Merci beaucoup.

### Monsieur GAMESS Directeur Général des Services du SMEM

Monsieur le Député- Maire, Mesdames et Messieurs les adjoints, Mesdames et Messieurs les élus, Mesdames, Messieurs, merci de votre invitation à participer à ce conseil municipal pour parler des énergies renouvelables et de la maîtrise de la demande d'énergie.

Pour ce qui concerne le syndicat mixte d'électricité, nous avons prévu notre petite communication à travers un dossier qui vous sera distribué et puis un diaporama qui s'inscrit dans la logique présentée par EDF, donc nous ne répéterons pas mais nous évoquerons par contre des problématiques qui relèvent des autorités publiques et notamment des collectivités locales.

Pour cela le diaporama vous sera présenté par Monsieur Laurent BELLEMARE qui est directeur du développement au sein du syndicat.

Merci.

### Monsieur BELLEMARE Directeur du Développement SMEM

Bonsoir à tous. Je vais vous présenter un programme énergies renouvelables et maîtrise de demande d'énergie pour les collectivités.

Tout d'abord un rappel très rapide de la situation. Nous avons une forte augmentation de la demande annuelle d'énergie telle que l'a présenté EDF. Même si on voit qu'il y a une diminution de cette augmentation de la demande, elle est toujours très supérieure à celle qui existe en France qui est de - 1 %.

La production en Martinique est essentiellement fossile à 96 % et cette production est coûteuse puisque le coût du pétrole est fluctuant et incertain et il intervient de manière importante dans les coûts de production.

La pérennité de la péréquation n'est pas garantie. La péréquation tarifaire c'est le dispositif qui fait que chaque citoyen, qu'il habite la Corse, La Martinique ou la Corrèze, paye l'énergie au même prix. La péréquation est maintenue jusqu'en 2010, au-delà nous ne savons pas ce qu'il adviendra du coût réel de l'énergie et à combien nous paierons l'énergie en Martinique.

Quel est le créneau du SMEM ? Il s'agit de réduire la dépendance énergétique. Pour cela, deux axes principaux propulser les énergies renouvelables mais aussi maîtriser les consommations énergétiques. Mais surtout, il s'agit aussi d'améliorer l'efficacité énergétique et initier une politique énergétique qui soit propre à la Martinique. Cette vision, le SMEM souhaite la partager. Il y a effectivement une nécessité de projet globale cohérent pour le développement de l'énergie à l'échelon local. C'est-à-dire apporter les moyens de production partout où on en a besoin et avoir une vision du développement et de l'aménagement du territoire pour que les réseaux et les moyens de production soient où il faut.

Il s'agit aussi de mettre en place un projet intégré qui permette de mutualiser les ressources, de développer de l'emploi, de la maintenance, etc...

Il y a aussi la nécessité d'un portage public. Aujourd'hui, les énergies renouvelables sont essentiellement une affaire de finances et de financiers, le public recherche l'intérêt général. Il s'agit de penser autrement le développement des énergies renouvelables.

Les collectivités locales sont au centre du système pour plusieurs raisons. Elles sont organisatrices du service public, elles sont aussi consommatrices d'énergie, elles sont incitatrices d'actions d'intérêt général, propriétaires d'un patrimoine important. Ce sont aussi des organismes de proximité. Il est donc de la responsabilité historique et politique des collectivités d'occuper le champ énergétique.

La réponse du SMEM est le programme ECLAT que la Ville de Fort-de-France a signé.

Au niveau de la MDE, le programme ECLAT propose des diagnostics et pré-diagnostics énergétiques de l'ensemble du patrimoine, les bâtiments mais aussi de l'éclairage public. C'est aussi de l'expertise, des conseils sur les projets nouveaux des communes et des préconisations. Un programme d'actions curatives est proposé avec des assistances techniques et financières pour la réalisation de ces actions curatives.

Un suivi permanent de la consommation annuelle du patrimoine pour vérifier qu'il n'y a plus de dérive de consommation d'énergie. Par exemple, nous avons développé un programme de chauffe-eaux solaires collectifs pour les privés comme les publics pour essayer d'augmenter la part d'énergie solaire thermique employée en Martinique puisqu'avec 1.500 chauffe-eaux solaires distribués par an, nous sommes quand même très en dessous de ce qui est possible et le taux d'équipement en matière de chauffe-eau solaire est faible en Martinique par rapport à ce que l'on peut voir dans des pays d'Europe qui ont pourtant un ensoleillement bien moindre que le nôtre.

C'est aussi de l'expérimentation, de la cartographie. Le SMEM met en place un certain nombre d'expérimentations sur des matériels plus ou moins innovants, notamment pour améliorer l'efficacité énergétique de l'éclairage public. Après, nous pouvons faire des recommandations aux communes.

Au niveau des énergies renouvelables, le programme ECLAT réalise un bilan du patrimoine des communes et regarde ce que le patrimoine peut supporter en termes d'énergie renouvelable.

Nous commençons par l'énergie solaire photovoltaïque puisqu'elle est très simple à mettre en œuvre mais l'ensemble des énergies renouvelables sont évaluées. C'est la réalisation d'installation de centrales de production décentralisées parce qu'il s'agit de petites puissances réparties sur le territoire par opposition aux grosses centrales que nous voyons au Galion, Pointe des Carrières ou Bellefontaine. C'est aussi une optimisation et un suivi

de la production. Une attention particulière est portée à la qualité d'installations qui sont mises en place et nous cherchons une production « optimum » et un suivi qui permettent une maintenance rapide pour éviter des pertes de production.

C'est aussi de l'expérimentation d'énergie renouvelable et des enseignements que nous essayons de répercuter sur l'ensemble de nos partenaires. Quelques exemples de réalisation : une tribune d'un stade, une salle de spectacle, une cantine scolaire.

Les réalisations : nous avons dans le programme ECLAT en maîtrise de demande d'énergie, réalisé des diagnostics sur 8 communes pour un montant de 165.000 euros, des installations des centrales photovoltaïques sur 8 communes pour un montant de 2.700.000 euros, des diagnostics sur 19 communes pour l'éclairage public : 312.000 euros. Ce qui représente 26.515 points lumineux qui ont été recensés et cartographiés.

C'est aussi des conseils et de l'assistance technique et financière pour les collectivités qui participent au programme mais l'essentiel n'est pas seulement là. Effectivement, de nombreuses collectivités essayent de développer des actions de la maîtrise d'énergie et de développer des énergies renouvelables. Mais il y a un certain nombre d'interrogations qui méritent d'être approfondies. Nous posons des questions sur le réseau à la production décentralisée d'énergie. Nous posons des questions sur la péréquation tarifaire et les coûts de l'énergie demain et à très court terme. Nous posons également des questions sur l'équilibre entre l'offre et la demande puisque nous pouvons constater des coupures tournantes.

Il y a une intégration limitée des énergies renouvelables : les énergies renouvelables intermittentes telles que l'énergie solaire et l'énergie éolienne. Le pourcentage de ces énergies est limité à 30 %.

Des questions sur les performances des installations d'énergies renouvelables. Il s'agit de vérifier que nous avons de bonnes installations et qu'elles produisent ce qu'elles doivent. C'est aussi une réflexion sur les choix des technologies employées. Est-ce que les technologies que nous utilisons en Martinique sont les plus adaptées à notre cas ?

L'évolution de la demande d'énergie : est-ce qu'elle va continuer à baisser, est-ce que nous avons déjà réalisé le rattrapage économique par rapport à la France ou bien allons-nous connaître à nouveau une augmentation de la demande ?

Au niveau des bio-constructions, des constructions climatiques, de la haute qualité environnementale, quels efforts sont faits en Martinique pour diminuer la consommation des bâtiments et des bâtiments neufs.

L'utilisation de matériel performant : on trouve facilement des climatiseurs très bon marché que les citoyens achètent et montent eux-mêmes. On peut se poser des questions sur l'intérêt et la performance de ces matériels.

La réglementation thermique et les réglementations en général : est-ce qu'il existe des réglementations adaptées à nos situations en Martinique et que faire pour améliorer les lois et les réglementations, les labels en Martinique ?

L'adaptation juridique de l'ensemble des lois pour les régions ultrapériphériques qui ont un réseau non interconnecté et qui présente un certain nombre de particularités.

Enfin, enjeu du territoire : on nous a parlé de ferme éolienne, de ferme photovoltaïque, on parle de dizaine d'hectares qui seront dédiés à la production d'énergie, mais à une faible production d'énergie.

Alors il s'agit de se poser la question : est-ce que l'on subit, est-ce que l'on laisse faire, est-ce une bonne chose ? ou bien au contraire est-ce qu'au niveau politique on essaie d'aller plus vite, de se poser les bonnes questions.

Nous habitons sur un très petit territoire, il y a une concurrence d'usage forte pour les terrains que ce soit pour les développements des communes, le tourisme, les logements, l'agriculture.

Le SMEM a une démarche de réponses, il s'agit de sensibiliser les élus et la population par des rencontres régulières, des formations, des séminaires, de construire des partenariats avec d'autres syndicats, des collectivités, des universités et des instituts qui nous aident à développer des sujets d'études, la recherche de financements, programmes opérationnels, la participation à des programmes nationaux, notamment l'agence nationale de recherche. Il s'agit pour nous de mettre en place de la recherche et du développement spécifique aux RUP en partenariat avec les autres RUP qui ont les mêmes problématiques que nous, un réseau non interconnecté, une production essentiellement centralisée, une volonté de trouver ensemble des solutions et de diminuer notre dépendance qui est encore très forte à la production fossile.

Je vous remercie de votre attention.

### Le Maire

Merci beaucoup.

Je pense que l'on peut consacrer 15 minutes au débat.

L'objectif n'est pas de refaire les discours qui ont déjà été réalisés. On sent bien qu'il y a un enjeu extrêmement important.

Pour votre information, dans la Loi concernant le Grenelle de l'environnement, on a réussi à adopter un amendement pour qu'il y ait un DPE spécifique aux départements d'Outre-Mer. On a aussi obtenu une réglementation spécifique thermique pour l'Outre-Mer. On a obtenu également un cadre possible qui nous permet de bénéficier d'un processus d'habilitation en attendant que l'on change de statut pour écrire les réglementations techniques qui vont avoir des influences considérables sur l'évolution technologique du matériel ou des matériaux ou de la politique énergétique d'une manière générale.

Ma première question : la maîtrise du foncier par rapport à l'utilisation des fermes photovoltaïques ? Nous avons une S.A.U. qui est de l'ordre de 26 à 30.000 hectares aujourd'hui alors qu'elle était de 60.000 hectares il y a à peine 15 ans. Cela sous-entend que si nous ne faisons pas attention, il y a un risque de diminution de la surface agricole utile au profit certainement des énergies renouvelables et au détriment de l'agriculture. Il faut faire des choix.

Sommes-nous en mesure d'atteindre l'objectif de + 50 % de l'énergie renouvelable d'ici 2020 ? C'est 20 % pour la France, 50 % pour Martinique-Guadeloupe-Guyane, et 100 % pour la Réunion d'ici 2030.

Sommes-nous en mesure d'atteindre les - 23 % de CO<sup>2</sup> d'émission de gaz à effet de serre d'ici 2020 ?

### Monsieur KEINER

D'abord, je tiens à préciser une chose c'est que la péréquation n'est absolument pas remise en cause par personne.

La chose qui existe actuellement c'est le tarif réglementé. EDF s'est engagée jusqu'en 2010 avec l'Etat à ne pas faire d'augmentation du tarif réglementé au-delà du coût de la vie et on n'a pas signé d'accord pour après 2010.

Après 2010, le tarif réglementé va peut être augmenter plus que le coût de la vie mais dans tous les cas la péréquation reste.

Pour répondre à votre question sur les surfaces agricoles, il faut déjà avoir des ordres de grandeur. Si on arrive à avoir 50 MW de photovoltaïque, sachant que le réseau peut accueillir jusqu'à 70 MW environ actuellement, on aura entre 100 et 120 hectares pris pour le photovoltaïque. Est-ce que c'est beaucoup ou pas par rapport aux surfaces que vous citiez tout à l'heure. On voit que c'est un pourcentage qui reste faible.

Ensuite on peut très bien concevoir que les porteurs de projet de ferme photovoltaïque doivent s'engager à compenser ailleurs une surface agricole en friche et la mettre en culture. Il y a la question du chloredécone, si on privilégie par exemple le Nord Atlantique et c'est ce que propose la DIREN.

Je crois qu'il faut avoir de bonnes idées des ordres de grandeurs, c'est-à-dire que si on arrive à faire 50 ou 70 MW, c'est pas mal et cela représentera toujours une part relativement faible.

On peut obliger les porteurs de projets à mettre en culture des terres qui sont actuellement en friche pour compenser les surfaces qu'ils utilisent.

Aussi, il faut bien réfléchir au niveau du schéma d'utilisation du territoire, à ne pas avoir un paysage au niveau de la Martinique qui soit fichu en l'air par ces fermes photovoltaïques. La DIREN propose actuellement une politique sur la manière d'implanter ces fermes photovoltaïques pour essayer justement de préserver le paysage de la Martinique.

Au niveau des 30 %, voire 50 % au niveau de la Martinique en 2020 avec des énergies renouvelables, je suis persuadé d'une chose, c'est que l'on ne pourra atteindre ce chiffre là qu'avec la géothermie ou bien l'énergie des mers. C'est-à-dire avec des énergies renouvelables qui produisent toute l'année.

J'en profite pour répondre à la question : comment faire pour aller au-delà de ces 30 %. Dans la convention que l'on a signée avec la Région, on est en train de développer un pôle de recherche pour travailler sur ce sujet et voir comment on peut au-delà de ces 30 %, sachant que les automatismes sur nos groupes sont à la pointe de ce qui existe au niveau du réglage primaire puissance. Techniquement, on a des groupes très performants pour gérer au mieux ces compensations automatiques de manque de production par des passages de nuages. Mais on va faire travailler des thésards pour arriver à trouver des solutions innovantes pour faire face à ces passages nuageux.

### Le Maire

Il y a une question extrêmement intéressante en matière d'émission des gaz à effet de serre. Il y a deux secteurs ciblés c'est le BTP et le transport. Aujourd'hui, si sur le BTP on peut engager des opérations assez importantes sur la réduction de la consommation ou l'utilisation des énergies renouvelables, sur le transport c'est plus difficile.

Nous avons un déficit en matière de transport public assez exceptionnel. Une des idées essentielles serait d'avoir une autorité organisatrice en Martinique du transport et de se pencher sur la question de transport maritime.

Dans la Loi sur le Grenelle, l'Etat au cours d'un amendement, s'est engagé soit à réformer la loi d'orientation concernant le transport urbain et de définir un responsable précis pour le transport maritime, par l'amendement 46 ou simplement par la demande des collectivités locales.

### Monsieur GAMESS

Justement Monsieur le Maire, en rebondissant sur ce point là, je voudrais évoquer le fait que nous sommes en train de mener un projet, une recherche d'ailleurs avec EDF et avec un certain nombre d'autres partenaires pour essayer de mettre en place un bateau solaire qui permettrait de diminuer la consommation de gasoil.

Pour revenir aux questions que vous avez posées, EDF est un partenaire. Nous sommes d'accord sur de nombreux points et puis nous divergeons sur d'autres.

Comme la question de la compensation n'était pas le sujet de ce soir, je ne vais pas trop insister, mais Monsieur le Député, vous savez bien que ce qu'une loi fait une autre loi peut

le défaire. L'environnement à l'heure actuelle est un environnement européen libéral qui pousse à casser tous les systèmes de protection locaux.

Sur la question des terres agricoles, effectivement je rappelle que le syndicat est composé des 34 communes et du Département et nous avons énormément de demandes de la part des mairies qui nous interrogent sur ce qu'il faut faire par rapport à ce développement de projet de fermes agricoles.

Nous ne pouvons pas intervenir, sauf à renvoyer aux conseillers municipaux le soin de réfléchir sur ces questions là de façon à avoir une vision concertée, intelligente et efficace à ce niveau.

Sur la question des énergies renouvelables, nous sommes totalement en accord avec EDF. On ne pourra développer les énergies renouvelables et atteindre les taux d'indépendance énergétique que sur des énergies pérennes (géothermie, énergie de la mer).

Au-delà du développement des énergies renouvelables, ce qui est fondamental c'est la maîtrise de la demande d'énergie et l'efficacité énergétique. Il faut véritablement trouver les moyens, les techniques, les règles qui nous permettent de ne pas gaspiller. Produire plus c'est bien mais produire juste ce qu'il faut c'est mieux.

### Le Maire

Je tiens à insister sur un élément, la nouvelle donne par rapport au réchauffement climatique impose des modifications et des mutations techniques et technologiques de très grande ampleur.

Il y a deux solutions, soit la Martinique, la Guadeloupe, la Guyane attendent que toutes ces écritures soient faites à Paris puis transposées ici de la manière la plus intelligente et correcte possible, ou soit nous évoquons d'emblée la possibilité de réglementer sur place en partenariat avec des expériences nationales, locales, françaises ou européennes.

Dernière chose, c'est la question de la collectivité locale. Pour les villes de plus de 30.000 habitants nous sommes amenés à faire un plan climat/énergie/territorial. Pour faire une démonstration de l'irréalisme des éléments techniques qui nous sont imposés, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2008, chaque collectivité locale recevant du public doit faire un DPE (diagnostic de performance énergétique).

### Madame PAMPHILE

Je crois que Monsieur GAMESS a posé le problème et vous-même Monsieur le Député- Maire vous le posez clairement. Ce n'est pas un problème qui devra trouver solution à Fort-de-France, c'est vraiment un problème martiniquais dans la perspective d'un développement totalement maîtrisé et durable.

Je suis du Nord Atlantique, Lorrain et tout le monde parle de ferme photovoltaïque et des enjeux et des euros que cela va générer.

Les Martiniquais doivent réfléchir à la maîtrise de l'énergie. Il faut maîtriser cela à travers des réglementations, à travers des réflexions pour qu'ensemble nous avançons pour les générations futures.

### Monsieur NAYARADOU

Je m'incline devant la qualité des deux exposés. Mais il me semble qu'à la télévision, j'ai vu que les fermes photovoltaïques ont fait de la production de moutons. Vous savez qu'il nous manque 69 % de notre production de moutons.

Sans entrer dans des positions pour l'énergie ou pas, je suis content d'apprendre ce chiffre de 120 hectares, c'est intéressant.

Ma question est la suivante : la partie de l'énergie photovoltaïque non renouvelable qui est arrivée, elle vient de quoi ? du public ou du privé et quelle partie cela a déjà donné ?  
L'intérêt de la Martinique ce n'est pas du privé ou du public mais c'est que l'on avance. Si le privé peut faire avancer tant mieux.

### **Monsieur KEINER**

Du privé.

Dans les 7 MW qui existent actuellement, il faut bien avoir conscience qu'il n'y a pas encore de fermes. Ce sont essentiellement des installations en toiture. Ces toitures très souvent sont des toitures de grands bâtiments.

On est arrivé à ces 7 MW parce que des collectivités publiques en ont mis sur leurs bâtiments.

Au niveau du montage, des collectivités publiques ont mis à disposition d'investisseurs privés les surfaces de leurs toitures et derrière, les sociétés privées ont investi dans les capteurs photovoltaïques et seront chargées de vendre cette électricité. Produire de l'électricité et exploiter les installations c'est un métier à part.

Pour l'instant les 7 MW c'est à la fois le public et le privé qui ont pu arriver ensemble à faire en sorte que l'on arrive à ces 7 MW.

Pour les fermes photovoltaïques, tout dépendra des terrains. Si on trouve des friches industrielles qui appartiennent à des collectivités et où on peut mettre du photovoltaïque ce sera une bonne valorisation de ces endroits. Il y a d'autres endroits où ce sera des privés qui auront des terrains et qui passeront des contrats de location avec des sociétés spécialisées dans l'installation et dans l'exploitation de ces capteurs photovoltaïques et qui se chargeront de vendre cette électricité.

Je dirais que chaque cas est un cas particulier. Mais effectivement, en ce moment il y a pas mal de projets qui apparaissent et je crois qu'il faut avoir confiance.

C'est pour cela que personnellement, je ne mets pas trop en avant la limitation de 30 % qui existe dans les énergies renouvelables. On a la possibilité de limiter à 30 % cette production si elle arrive à dépasser cette valeur. Pour l'instant on n'est qu'à 7 MW et j'aimerais bien que l'on commence à parler de cette limitation quand on atteindra 20 ou 30 MW.

### **Le Maire**

**Mais est-ce qu'il n'y a pas une contradiction entre cette limitation et la volonté d'attendre 50 % ?**

### **Monsieur KEINER**

Je répète : les 30 % c'est la puissance instantanée. C'est-à-dire que quand on a une consommation de 200 MW, on ne peut pas avoir plus de 30 % de ces 200 MW faits par le photovoltaïque. Si on avait plus, dès qu'il y a un passage nuageux les autres groupes de production classique diesel ne pourraient pas assez rapidement compenser les variations de production.

### **Le Maire**

**Les 30 % ne concernent que la production photovoltaïque.**

### **Monsieur KEINER**

Oui, ou éolienne.

Tout ce que l'on appelle énergie intermittente.

C'est pour cela qu'il faut à tout prix développer les énergies renouvelables de type géothermie ou utilisation de l'énergie des mers.

#### Le Maire

Même si le débat est un petit peu chaud. J'ai senti cela aux regards croisés entre le SMEM et vous-même ...

#### Monsieur GAMESS

Monsieur le Député- Maire nous sommes toujours au niveau du syndicat totalement pacifistes. Il n'y a pas de difficultés, nous sommes d'accord avec l'EDF à 99 %.

#### Le Maire

Mais pour le 1 % qui reste, est-ce que je peux poser une question ?

Après 2010, Monsieur KEINER dit qu'il n'y aura pas de problèmes.

Est-ce que le problème ne se pose pas parce qu'après 2010 on sera dans de nouveaux schémas de libération de marchés.

Il faut expliquer cela correctement pour que la population comprenne bien.

Premièrement il y a un prix garanti, et est-ce qu'après 2010 le prix sera garanti pour les populations des départements d'outre-mer ?

#### Monsieur GAMESS

Après 2010, effectivement il y a un mécanisme qui est en place et qui devrait permettre que le prix réglementé perdure. Le problème est que nous sommes dans un environnement général, européen et qu'il n'y a aucune certitude à ce niveau.

L'idée est d'être le plus prudent possible et de prendre les devants et de mettre en place des énergies renouvelables et de la maîtrise de l'énergie.

Pour revenir sur la question de la divergence, nous sommes d'accord avec EDF à 99 %. Le 1 %, cette différence nous enrichit et elle nous permet justement de discuter, d'avancer. Donc il n'y a pas du tout de difficultés à ce niveau.

Pour répondre à Monsieur NAYARADOU, il n'y a aucune opposition entre le public et le privé. Sur 1.000 km<sup>2</sup>, il est nécessaire que les acteurs privés et les acteurs publics interviennent chacun pour ce qui les concerne.

Simplement pour la boutade, je dirais que les investisseurs privés quand ils mènent des opérations, ils bénéficient de la défiscalisation et cela c'est de l'argent public.

#### Monsieur KEINER

Je ne vais pas me lancer dans la polémique avec le SMEM. Simplement, il y a un secteur où l'on travaille très bien avec le SMEM, c'est justement le cœur de nos relations, c'est-à-dire le SMEM est l'autorité concédante qui possède le réseau de distribution, nous, nous sommes le concessionnaire qui exploite le réseau de distribution. Sur ce domaine là, il y a un travail très important à faire, il y a encore des endroits où il y a des renforcements de réseaux qui ne sont pas faits et que le SMEM doit faire, d'autres endroits en urbain où c'est EDF qui doit les faire et on essaie de se serrer les coudes pour rattraper tout le retard que l'on a sur ce réseau. C'est déjà à lui tout seul un chantier énorme.

Pour revenir au niveau du système de péréquation. Le système de péréquation est inscrit dans la loi qui dit que le tarif dans les DOM c'est le même que le tarif réglementé de Métropole. Cette notion de tarif réglementé est définie par la loi et EDF est chargée de le proposer à tous ses clients en Métropole et ici.

EDF en tant qu'entreprise responsable a signé un contrat de service public jusqu'en 2010 avec l'Etat en disant ce tarif réglementé je ne l'augmente pas au-delà du coût de la vie

jusqu'en 2010. Si EDF a pu faire cela c'est qu'en Métropole on s'appuie sur la production nucléaire qui ne dépend pas du prix du fuel et grâce à cela on a pu tenir nos engagements. Il est évident que si on avait de la production fuel en Métropole on n'aurait absolument pas pu tenir cet engagement.

Après 2010, pour l'instant on ne sait pas encore quel va être le contrat signé entre EDF et l'Etat. La vision du président d'EDF est de dire que le tarif réglementé ne peut pas durablement rester nettement inférieur au prix de marché. EDF est en concurrence en Europe, EDF va devoir investir fortement dans des nouveaux moyens de production.

Donc il est évident que les tarifs réglementés vont rester mais auront tendance à avoir naturellement à se rapprocher des prix de marché.

Ce qui est certain, c'est qu'ici en Martinique, on profitera toujours des prix de marché de l'Europe. Peu importe l'évolution du prix de marché et du tarif réglementé, il sera ce qu'il sera en Europe ; ce qui compte c'est qu'au niveau des DOM on ne paie pas le prix réel de production d'électricité mais que l'on paie toujours le même prix que le prix payé en Métropole.

Ce n'est pas l'utilisation des énergies renouvelables qui fait baisser le prix de l'énergie. Une énergie renouvelable comme le photovoltaïque cela coûte beaucoup plus cher que de la production fuel.

Enfin, je rappelle que dans la plupart des îles proches de la Caraïbe, elles ont toutes au niveau de leur tarif une part fixe et une part variable liée au prix du fuel.

### Le Maire

**Le principe du tarif réglementé et le principe de la péréquation demeureront après 2010. La seule chose, c'est qu'à partir de 2010 on risque d'avoir des évolutions qui sont liées aux compétitions de marché.**

### Monsieur KEINER

Le tarif réglementé, je serais moins affirmatif parce que je ne sais ce qu'il en sera. Ce qui compte c'est la péréquation c'est-à-dire, le fait qu'en Métropole et dans les DOM il y aura les mêmes tarifs.

### Le Maire

Ma dernière question est une question de fond.

Aujourd'hui, le financement des collectivités locales est assuré par les recettes émanant de la taxe sur le pétrole. Moins il y aura d'importation du pétrole, plus il y aura un amoindrissement des recettes des collectivités locales.

Si les collectivités augmentent jusqu'à 50 % ou 70 % la production d'énergie renouvelable on risque de voir diminuer de moitié les recettes fiscales émanant du FIRT.

Comment avez-vous abordé cette question ?

### Monsieur KEINER

Je n'ai pas abordé la question du prix du pétrole, par contre ce qu'il faut savoir c'est que le fait que l'on achète très cher les énergies renouvelables tout cela est financé par l'ensemble des consommateurs d'électricité d'EDF.

Si vous regardez votre facture, vous avez une ligne qui s'appelle « contribution au service public d'électricité » qui représente 0,05 centimes d'euros par KWH que tout le monde paie et qui sert à financer la péréquation tarifaire.

Naturellement cet argent ne passe pas par les collectivités.

### Le Maire

Oui, comme la TGAP sur les ordures polluantes.

Moi je pense aux recettes des collectivités locales. C'est quand même extrêmement important. Il me semble de mémoire que le FIRT représente environ 30 % des recettes des collectivités locales. Si cette recette est diminuée c'est un manque à gagner pour les politiques d'investissement public.

### Monsieur GAMESS

Monsieur le Député- Maire, nous n'allons pas répondre ce soir à cette question, on va simplement dire et c'est un des éléments évoqués par le syndicat, qu'il est nécessaire de réfléchir sur cela. Que l'on puisse mettre en place des modèles, que l'on puisse imaginer des conséquences des décisions qui sont prises et que cette réflexion puisse être menée avec les communes, le Département, la Région, l'Etat et tous les partenaires qui interviennent à ce niveau.

Il ne faut pas que l'on se retrouve dans des situations où finalement on est au pied du mur parce qu'on n'a pas réfléchi assez. Et c'est ce à quoi le syndicat invite les Martiniquais, à réfléchir sur leur devenir.

### Le Maire

Merci pour toutes ses réponses, parce que c'est un problème qui sera posé à la Chambre pour d'autres sujets liés au Grenelle.

### Monsieur DELINDE

Peut être que ma question n'est pas au cœur du débat mais j'ai une préoccupation. Il est vrai que dans la présentation qui a été faite on a parlé d'énergie des mers, de biomasse et cela m'est apparu comme des secteurs nouveaux.

Je voudrais savoir en termes de débouchés d'emplois, quelle organisation est faite et est-ce que EDF peut participer à la préparation des hommes et des femmes à aborder cette mutation ?

### Monsieur NAYARADOU

Quel est le coût pour faire par exemple un hectare de photovoltaïque ?

Il y a un gros problème. Où trouve t-on l'argent ?

Je réponds à la boutade de Monsieur GAMESS, ce n'est pas de l'argent public mais de l'argent public menacé. Il faut travailler, faire un peu de richesse et vous allez défiscaliser.

### Monsieur KEINER

Au niveau des emplois, je peux vous parler de ce que l'on a déjà engagé. J'ai parlé de la convention avec la Région dans laquelle on va développer un pôle de recherche pour travailler sur comment augmenter la part d'énergie renouvelable intermittente dans un système électrique insulaire limité. Ce sont des métiers assez pointus niveau thèse doctorat ingénieur.

Ensuite, ce que l'on fait actuellement c'est un partenariat avec l'association FLAMBEAU ART qui développe l'apprentissage des nouveaux métiers en particulier dans le photovoltaïque. Autour du photovoltaïque, il y a la problématique d'avoir des gens qui s'y connaissent bien pour l'installer. Après il y aura la maintenance et toute la connaissance technique des installations. C'est un nouveau domaine, des nouveaux métiers et il faut préparer les jeunes à pouvoir travailler dans ces domaines là.

## Le Maire

Merci. Je voudrais vraiment remercier le directeur d'EDF Monsieur KEINER et Monsieur HENRY, remercier Monsieur GAMESS et Monsieur BELLEMARE pour leurs excellentes présentations.

A chaque conseil nous introduisons un débat. Celui là, me semblait être un sujet d'actualité intéressant.

## 1. COMMANDE PUBLIQUE

**Henri GERVINET**

### Comptes-rendus d'activités

Il est soumis à l'approbation du Conseil Municipal les comptes-rendus d'activités suivants :  
(*Synthèse jointe en annexe*)

- Ex-Hôpital Civil
- Parc Floral
- Savane
- Canal Alaric
- Balata
- Gueydon
- ZA Volga Plage

### Monsieur de SEVERAC

Je voudrais apporter quelques précisions, d'abord sur le plan de la présentation financière des choses. En effet les montants énoncés par Monsieur GERVINET tendraient à laisser penser que c'est le budget de la ville directement qui serait mobilisé à hauteur de ces montants considérables. Il faut préciser qu'en réalité sur la quasi-totalité de ces opérations, la ville sollicite les cofinancements conséquents de la part des collectivités ou de l'Etat selon les opérations. Ces participations ensuite sont comptabilisées comme étant versées au budget de la ville et c'est la raison pour laquelle apparaissent in fine ces sommes comme étant versées par la ville. La contribution directe et spécifique du budget de la ville est forte heureusement significativement inférieure au montant total de ces opérations.

Je peux apporter quelques commentaires sur certaines de ces opérations en commençant si vous le souhaitez par la Savane et l'aménagement du Front de Mer. Une opération dont le montant total atteindra environ 20 millions d'euros, 19 millions 7. La part financée directement par la ville étant inférieure au quart de ce montant puisque l'ANRU, le FEDER, le Conseil Régional, le Conseil Général ont contribué significativement au montage de cette opération, leur financement essentiellement. C'est d'ailleurs la nouvelle version de ce plan de financement qui sera soumis à vos votes de l'assemblée en fin du conseil municipal.

Sur le plan opérationnel, la première phase de cette opération est actuellement en cours d'achèvement et elle représente en termes de montants plus des deux tiers des sommes mobilisées par cette opération. Elle consistera en l'achèvement de l'aménagement du Front de mer de la Savane qui a d'ores et déjà été ouvert au public depuis le tour des yoles fin juillet et principalement l'aménagement du mail de la liberté le long de la rue de

la liberté. Il comprendrait également la livraison des trois quarts de la surface de la Savane proprement dite ainsi que le bâtiment technique.

Cette phase de travaux sera administrativement et comptable ment achevée à la fin du mois de décembre de telle manière qu'elle puisse être ouverte au public dès les premiers mois de l'année prochaine.

Le Parc Floral, nous sommes en train d'achever la première phase des travaux de rénovation qui consiste essentiellement en la rénovation et le réaménagement complet du bâtiment F, celui qui se situe en face du cimetière de La Levée, ainsi que la partie des jardins qui est le long de la rue anciennement du Vieux Chemin, rue Xavier ORVILLE. C'est cela qui constitue l'essentiel de la première tranche de l'opération achevée, comptable ment et administrativement à la fin de cette année.

La deuxième phase des travaux qui consistera en l'aménagement d'une partie des jardins du Parc Floral ainsi que les alentours du Grand Carbet.

Le total de ces deux phases d'opérations s'élève à 8 millions d'euros auxquels participent l'Etat, l'ANRU, le FEDER, le Conseil Régional, le Conseil Général aux côtés de la Ville.

La troisième opération qui a été évoquée c'est l'ex hôpital Civil. Il s'agit dans un premier temps, de la réalisation du désenclavement du quartier l'Ermitage au travers de l'emprise de l'ex hôpital Civil. Il s'agira de relier par une voirie particulièrement étudiée le quartier Ermitage dans son extrémité Sud Ouest vers l'avenue Martin Luther King un peu en dessous du Rond Point du Vietnam Héroïque. Ces travaux devraient s'engager au deuxième trimestre de l'année prochaine et durer dix huit mois. Ce sont des travaux extrêmement difficiles sur le plan technique et leur montant s'élève pour ce qui concerne l'opération désenclavement et réalisation des réseaux, à 4 millions. A cela il faudra rajouter deux autres séries de prestations. L'aménagement des abords de cette voirie qui préfigurera les équipements qui seront mis à la disposition de la population et des quartiers dans le cadre du réaménagement global de l'ex hôpital Civil.

Le réaménagement global c'est une proposition d'aménagement qui sera à nouveau soumise à la population au cours d'un forum qui sera organisé dans une quinzaine de jours et qui montrera l'ensemble de la composition urbaine qui est proposée par le Maire et le Président de la SEMAFF pour l'aménagement de ces deux hectares. Cet aménagement permettra la réalisation au cours de prochaines années d'environ 300 logements sociaux avec toutes les formes d'hébergements aidés qui peuvent être requis.

Un mot sur Canal Alaric juste pour souligner que nous engageons avec beaucoup de détermination à la demande du Maire la relance de la troisième phase d'aménagement de RHI Canal Alaric ce qui devrait permettre la réalisation par la SMHLM d'une vingtaine de logements sociaux dès le début de l'année 2010 et d'ici à 2012, 75 à 80 logements sociaux permettant de compléter l'opération Canal Alaric le long de l'avenue Maurice Bishop.

### **Monsieur MENIL**

Je remercie l'intervenant surtout pour la première partie de son intervention qui permet que l'information soit totalement correcte.

Je voudrais poser une question. Je connais la Fontaine GUEYDON et sur le document que nous avons, on nous dit que les travaux sont avancés à 8 % et qu'il y a des sommes qui ont été versées, je ne vois pas très bien ce qui a déjà été fait quant à la Fontaine GUEYDON. A un moment j'ai vu que l'on avait coupé quelques « razié » mais ils ont repris d'autorité leur place donc je voudrais savoir ce qu'il en est exactement pour ce qui concerne la Fontaine GUEYDON.

### Le Maire

Concernant la présentation du dossier c'est peut-être plus complet mais pas plus correct, puisque ce qu'a dit monsieur l'ordonnateur n'était pas incorrect, les informations n'étaient peut-être pas complètes du fait des éléments techniques apportés par le Directeur Général.

Concernant la Fontaine GUEYDON, lorsque l'on fait une opération on commence par étudier, cela demande un investissement intellectuel. On réfléchit, on fait des analyses, on teste le sol, les fondations..... Et puis ensuite, il faut payer les géomètres, les études techniques et en progressant, on se rend compte que certaines parcelles nécessaires au chantier appartiennent à des gens qui sont propriétaires. Il faut ensuite négocier pour pouvoir faire l'acquisition des dites parcelles.

Cher collègue MENIL si tu regardes bien, tu remarqueras qu'il y a eu de part et d'autre de la Fontaine GUEYDON quelques démolitions. Ces maisons, même si elles étaient insalubres, étaient habitées. Il a donc fallu indemniser les propriétaires, payer l'entreprise qui a fait la démolition et surtout reloger les familles qui vivaient dans ces maisons. Et suite à la démolition des maisons, les petites herbes sont devenues de grandes herbes, qui ont été coupées, mais ont repoussé entre temps, compte tenu de la richesse de la biodiversité. Et comme il faut approfondir le projet, nous avons programmé des études plus techniques et plus détaillées.

Aujourd'hui nous sommes à la phase APD pour être prêts à exécuter une opération qui va coûter environ 2 millions d'euros.

### Monsieur de SEVERAC

Ce montant correspond effectivement au montant actualisé sur l'ensemble des travaux réalisés. C'est 2 millions d'euros.

### Le Maire

Il nous reste deux choses. Il nous reste à décaiser le bâtiment où se trouve le bateau de Monsieur BEDIAR et puis je profite pour remercier la famille NAYARADOU qui ne nous a pas posé de problèmes. Cela a été une indivision compliquée. Jacky, je te demande de transmettre à ta famille nos remerciements pour avoir accepté de nous céder le terrain afin de réaliser cette opération.

Je l'ai dit avec une pointe d'humour, mais c'est pour expliquer à Monsieur MENIL les raisons pour lesquelles il n'a pas vu de bulldozers de chantier et à quoi correspondent les 3 millions de dépenses.

### Monsieur MENIL

Si vous aviez voulu bien écouter mon intervention vous sauriez que maintenant je vais vous remercier, parce que j'ai simplement demandé de savoir à quoi correspondent les sommes qui ont été avancées. Vous venez de dire à quoi étaient avancées les sommes, ceux qui vont vous écouter sauront où sont passées les sommes qui sont prévues. C'est aussi simple que cela.

### Le Maire

Il faut de temps en temps être détendu.

### Monsieur MENIL

Je le suis.

INVITE A SE PRONONCER, LE CONSEIL MUNICIPAL APPROUVE CETTE QUESTION A L'UNANIMITE.

## Avenants

### **Brunette BELFAN**

- RHI Trénelles : Avenant n°2 relatif au marché de travaux passé avec l'entreprise SOGEA pour la construction d'une voie sur berge et de ses aménagements - Phase 1

Par délibération du Conseil Municipal du 21 janvier 1997, la Ville a confié à la SEMAFF dans le cadre d'une convention de mandat la réalisation de la Résorption de l'Habitat Insalubre (RHI) Trénelles qui se réalisera en deux tranches opérationnelles :

- Une voie sur berge le long de la Rivière Madame nécessaire au désenclavement du quartier
- Le reste de la RHI Trénelles dit RHI Secteur 1 sur près de 22 hectares.

Un avenant n°1 prolongeant le délai global du marché de 13 mois à 18 mois et 26 jours et augmentant la masse des travaux de 2 939 049.00 euros HT à 3 084 524.70. H.T (+4.95%) a été validé par le conseil Municipal du 12 Février 2008.

Il est soumis à l'approbation du Conseil Municipal l'avenant n°2 qui a pour objet :

- la prolongation du délai global du marché de 20 jours ouvrés, soit quatre semaines, ce qui reporte la date de fin de travaux du 31 octobre 2008 au 01 décembre 2008,
- la création de prix nouveaux,
- la variation globale due aux prestations supplémentaires (prix nouveaux et variation des quantités), qui sont essentiellement liées à des sujétions dont le fait générateur est survenu en cours de marché, conduit à un nouveau montant du marché de **3 176 448,25 € HT**, soit une augmentation de la masse des travaux par rapport à l'engagement initial de **8.08 %**.

INVITE A SE PRONONCER, LE CONSEIL MUNICIPAL APPROUVE CETTE QUESTION A L'UNANIMITE.

### **AU SUJET DE LA RENOVATION DU BATIMENT ADMINISTRATIF**

#### **Johnny HAJJAR**

- Avenant n°1 au marché de travaux passé avec l'entreprise KALIBAT - Lot n° 4 : *Menuiseries extérieures - Étanchéité des menuiseries*

Les travaux du présent lot concernent la réalisation des ouvrages de menuiseries extérieures. Le présent avenant n°1 prend en compte l'intégration du poste 3.08 « Châssis sur façades sud-est et nord-ouest du bâtiment - châssis ouvrant à la française » d'un montant de **2 400 € HT**.

Ledit poste, supprimé au moment de l'analyse des offres et contractualisé dans la mise au point du marché, a été considéré à tort comme étant un sous-détail de prix.

L'incidence financière du présent avenant s'élève à **2 400 € HT**, soit une plus value de **01 %**.

Le montant initial du marché était de **169 241,88 € HT**, il s'élève désormais à **171 641,88 € HT**, soit **186 231,44 € TTC**.

**- Avenant n° 1 au marché de travaux passé avec l'entreprise ENA - Lot n° 6 :  
Dépigeonnage**

Les travaux du présent lot concernent la réalisation d'un dispositif de lutte contre la prolifération des nids des pigeons sur les façades du bâtiment.

Le présent avenant prend en compte les incidences liées d'une part aux avenants passés sur les autres lots, et d'autre part à l'interruption du chantier en raison du retard pris lors du remontage des brises soleil.

Le présent avenant se décompose ainsi :

- l'adjonction des panneaux d'habillage sur les façades crée une moins value de **4 118 € HT**
- l'arrêt du chantier au cours de la première intervention crée une plus value de **8 400 € HT**
- l'adjonction de groupes compresseurs de climatisation entraîne une plus value de **3 420 € HT**
- le contrôle et la remise en état des protections issues de la première intervention entraînent une plus value de **2 880 € HT**.

L'incidence financière du présent avenant s'élève à **10 582 € HT**, soit une plus value de **07 %** par rapport au montant initial.

Le montant initial du marché était de **142 800 € HT**, il s'élève désormais à **153 382 € HT**, soit **166 419,47 € TTC**.

**- Avenant n° 1 au marché de travaux passé avec l'entreprise CARAIB-MOTER**

Il est soumis à l'approbation du Conseil Municipal l'avenant n°1 au marché passé avec l'entreprise CARAIB-MOTER pour la réalisation sur commande de murs de soutènement préfabriqués de 2 à 10 mètres de haut sur le territoire de la ville.

Il s'agit de la création de prix nouveaux concernant la fourniture et la pose de bordures, la fourniture et pose de regards pour assainissement, la fourniture et la pose de canalisations PVC pour assainissement, la mise en place de terre végétale, la fourniture et mise en œuvre de clôture, la dépose de glissières métalliques et la fourniture et pose de glissières métalliques.

Cet avenant n'a aucune incidence financière sur les montants minimum et maximum du marché à bons de commande.

**Monsieur MENIL**

Juste une explication que je sollicite tout en restant très cool, très zen. Je vois à la page 2 il est marqué « *l'adjonction des panneaux d'habillage sur les façades crée une moins value* ». Je voudrais une explication car adjonction cela veut dire que l'on ajoute quelque chose et cela fait moins après une moins value. Donc il y a un petit truc sur lequel je voudrais des explications.

**Monsieur GAUVIN**

Au départ ce n'était pas une prestation prévue dans le marché initial. Les mesures de dépigeonnage étaient prévues en lieu et place de ces panneaux. Comme ces panneaux ont été mis, cela a une conséquence sur le dépigeonnage. Ce qui fait que les mesures de dépigeonnage n'ont pas été installées là où les nouveaux panneaux ont été installés. Donc cela crée une moins value sur le marché de dépigeonnage.

Il y a aussi des plus values notamment sur les blocs de climatisation.

### Monsieur MENIL

On n'ajoute pas des panneaux, on remplace quelque chose par des panneaux ?  
On met à la place de quelque chose qui coûtait plus cher des panneaux.

### Le Maire

Le fait d'avoir choisi une option qui est différente, cela a amoindri le coût parce que le dépeçonnage n'était pas nécessaire.

INVITE A SE PRONONCER, LE CONSEIL MUNICIPAL APPROUVE CETTE QUESTION A L'UNANIMITE.

### Didier LAGUERRE

#### **-Avenant de transfert à passer avec l'entreprise CETEM ANTILLES**

L'entreprise CETEM ENVIRONNEMENT ayant été récemment liquidée, CETEM ANTILLES a sollicité la Ville afin de régulariser, par avenant, certains marchés pour lesquels ces deux entreprises étaient cotraitantes.

Les moyens et compétences propres à l'activité du CETEM ENVIRONNEMENT ont été repris par le CETEM ANTILLES lors de la réorganisation du groupe.

Cet avenant a pour objet de transférer la part de CETEM ENVIRONNEMENT au profit du CETEM ANTILLES pour les marchés désignés ci-après, passés suite à une procédure d'appel d'offres pour lesquels CETEM ANTILLES et CETEM ENVIRONNEMENT étaient en groupement solidaire.

A l'issue de cette procédure, CETEM ANTILLES deviendra le seul titulaire des marchés désignés, toutes les autres clauses des marchés restant inchangées.

Marchés concernés :

Objet du marché	N° du marché	Montant € TTC	Date de notification
Assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'aménagement d'une voie sur berge de long de la ravine Bouillé	AO/DGASTA P/DGI/2007	204 075,48	17/10/2007
Etude du lotissement Dallas et d'une voie de désenclavement au quartier Dillon	AO/DGASTA P/DGI/0320 07/058	219 725,00	17/10/2007
Maîtrise d'œuvre Réhabilitation et désenclavement du quartier Morne Abellard - Rive Droite	001160	208 968,83	25/07/2007
Réalisation du plan d'aménagement du quartier Dongar	001277	49 559,55	07/10/2007

INVITE A SE PRONONCER, LE CONSEIL MUNICIPAL APPROUVE CETTE QUESTION A L'UNANIMITE.

## Réhabilitation des bâtiments et aménagement des jardins du Parc Floral:

**Danielle MARCELINE**

### **- Avenant n° 2 au marché de travaux passé avec l'entreprise CARAIB MOTER**

Par délibération du Conseil Municipal en date 29 juillet 2008, la Ville a approuvé l'avenant n° 1 du lot 15 : VRD - Bâtiment, n'ayant aucun impact financier sur le montant initial du marché qui était d'un montant global et forfaitaire de 531 798.70 euros HT.

Le présent avenant n° 2 présente et récapitule les dernières évolutions du projet suite aux demandes du maître d'ouvrage. Il s'agit de :

- la réparation d'un réseau humide vétuste découvert sous l'allée des tamariniers et mettant en cause la pérennité des travaux de voiries réalisés sur cette dernière,
- le dévoiement de réseaux secs présents sur l'emprise du projet,
- le report au local gardien de l'alarme incendie, pour le présent lot : démolition - VRD - terrassement.

L'incidence financière relative de l'avenant n° 2 par rapport au montant du marché est de 4.41 % soit une plus value de 23 429, 65 €HT. Le nouveau montant du marché est de 555 238, 35€ HT soit 602 422, 76 € TTC.

**INVITE A SE PRONONCER, LE CONSEIL MUNICIPAL APPROUVE CETTE QUESTION A L'UNANIMITE.**

**Marlène LOZA**

### **AU SUJET DES TRAVAUX DU MARCHE AUX POISSONS**

Les travaux consistent à faire de grosses réparations dans le Marché aux Poissons avant le projet final et la mise aux normes d'hygiène.

Ce bâtiment comprend :

- Une salle de vente,
- Une salle pour le silo à glace,
- Une salle pour le stockage des glacières,
- Un bureau,
- Un local poubelle.

### **- Avenant n° 1 au marché de travaux passé avec l'Entreprise L'AGENCE DU BATIMENT**

L'avenant n° 1 au lot n° 01 : Démolition - Gros Œuvre - Reprise des Revêtements de Sols - Ouvrage Métallique dont le montant initial HT est de 146.201,80 € HT a pour objet de :

- Déduire la réalisation d'une cloison en parpaings, les chaînages et l'enduit ciment qui en découlent, pour un montant de 1.913,38 € HT,
- Inclure une cloison en VIROC, une alimentation en eau, des reprises de dalles et un « liaisonnement » en tête de cloison, pour un montant de 11.234,09 € HT.

Ces travaux ont une incidence financière de 6,38 %, le nouveau montant HT du marché s'élève donc à 168.741,92 €.

#### **- Avenant n° 1 au marché de travaux passé avec l'Entreprise BANGUI CARAÏBES**

L'avenant n° 1 au lot n° 02 : Menuiseries Intérieures / Faux Plafond dont le montant initial HT est de 17.070,50 € a pour objet de:

- Déduire la fourniture et pose de faux plafond et de menuiserie, pour un montant de 5.548,94 € HT.

- Inclure une porte métallique pour un montant de 1.250,00 € HT.

Ces travaux en déduction ont une incidence financière de -25,18%, le nouveau montant HT du marché s'élève donc à : 12.771,56 €.

#### **- Avenant n° 1 au marché passé avec l'Entreprise CEE**

L'avenant n° 1 au lot n° 04 : Electricité / Courant Fort et Faible dont le montant initial HT est de 15 100,00 € a pour objet de :

- Déduire la fourniture et la pose d'un climatiseur de 24 000 BTU y compris accessoires, pour un montant de 1.445,00 € HT.

- Inclure la fourniture et la pose d'un climatiseur de 12 000 BTU y compris accessoires et de bloc autonome de sécurité, d'un montant de 2.352,00 € HT.

Ces travaux supplémentaires ont une incidence financière de 6%, le nouveau montant HT du marché s'élève donc à : 16 007,00 €.

**INVITE A SE PRONONCER, LE CONSEIL MUNICIPAL APPROUVE CES QUESTIONS A L'UNANIMITE.**

#### **Johnny HAJJAR**

#### **- Avenant n° 1 au marché de maîtrise d'œuvre conclu avec le Groupement EGISROUTE / O.DUBOSC / ATEL pour la REVITALISATION DU SITE DE L'EX HOPITAL CIVIL**

Dans le cadre de sa politique globale de revitalisation des quartiers, la Ville a sollicité une étude d'aménagement en vue de la revitalisation et du désenclavement du site de l'ex Hôpital Civil. Le mandat de représentation de la Ville pour la réalisation des études opérationnelles et des travaux a été confié à la SEMAFF le 24 juillet 2006.

Ce projet qui consiste à insuffler une nouvelle dynamique au quartier Ermitage par la réalisation de voiries et d'ouvrage de désenclavement et de voiries de lotissement est scindé en deux phases :

- **Phase 1** : portant sur les études du projet et la libération du site (démolition des immeubles vétustes et squattés)

- **Phase 2** : portant sur les travaux du projet, à savoir la réalisation des voiries et ouvrages de désenclavement et de lotissement.

En sa séance du 2 Octobre 2007, le conseil Municipal a décidé de retenir pour la réalisation du marché de maîtrise d'œuvre relatif à cette opération l'offre du groupement EGISROUTE/O.DUBOSC/ATEL, sur la base de l'enveloppe financière prévisionnelle des travaux affectée par le Maître de l'Ouvrage arrêtée à 2 850 000 euros HT, d'un taux de rémunération fixé à 11.19% pour l'ensemble des missions et d'un forfait de rémunération du maître d'œuvre à 319 000 Euros HT.

La commission d'appel d'offre, réunie le 23 Octobre 2008 a émis un avis favorable sur le projet d'avenant n° 1 au marché de maîtrise d'œuvre ayant pour objet:

- de fixer le coût définitif des travaux à 2 870 926 Euros HT conformément à l'article 4 de l'acte d'engagement du marché de maîtrise d'oeuvre.
- de fixer le forfait de rémunération définitive du groupement de maîtrise d'œuvre à 352 075,24 euros.
- de modifier le contenu des prestations de maîtrise d'œuvre

Aujourd'hui, il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'approuver l'avenant n° 1 du marché de maîtrise d'œuvre.

**- Avenant n° 1 au marché de maîtrise d'œuvre passé avec le Cabinet Gustavo TORRES Architecture Urbaine pour l'aménagement de la Place Monseigneur ROMERO**

Le présent avenant au marché dont le montant initial HT était de 45 000 € a pour objet de fixer à l'issue de la phase Avant Projet Détaillé des études, le nouveau montant des honoraires du maître d'œuvre découlant de l'augmentation du montant des travaux et d'arrêter le marché à la phase Avant Projet Détaillé.

Les honoraires sont les suivants :

MISSION	Montant H.T.	TVA 8,5 %	Montant T.T.C.
ESQ - Esquisse	23 475,20	1 995,39	25 470,59
AP - Avant projet (APS & APD)	30 182,40	2 565,50	32 747,90
<b>TOTAL</b>	<b>53 657,60</b>	<b>4 560,90</b>	<b>58 218,50</b>

Le nouveau montant du marché s'élève toutes taxes comprises à la somme de 58 218, 50 € TTC soit une incidence financière de plus 19,39 %.

**-Avenant n° 2 au marché de travaux passé avec l'entreprise SOGREAH/PRAUD (*Annule et remplace la délibération du 27 mai 2008*)**

En sa séance du 24 octobre 2000, le Conseil Municipal a approuvé le marché de maîtrise d'œuvre passé avec le groupement SOGREAH PRAUD/GUEZ CARAÏBES pour un coût prévisionnel des travaux de 6.10 M €.

Les objectifs de développement économique et touristique de la Ville poursuivis par l'édilité prenant en compte l'esthétique urbaine et la mise en valeur du patrimoine ont conduit à la signature d'un avenant n° 1 approuvé par le Conseil municipal en sa séance du 16 mars 2004.

Eu égard aux contraintes budgétaires de la Ville, il a été décidé de procéder par phases à la réalisation des travaux de rénovation de l'éclairage public. Cela a eu pour conséquence de solliciter SOGREAH PRAUD pour l'élaboration de deux DCE supplémentaires en fonction de périmètres de travaux variables.

Il a été finalement décidé de procéder à des travaux pour un coût de 3 676 064. 63 €, ce qui conduit à passer un avenant n° 2 avec le groupement SOGREAH/GUEZ CARAÏBES prenant en compte ces modifications.

L'avenant constate une diminution des coûts initiaux TTC de 66 050.46€, soit d'environ 19%.

Une délibération a été prise en ce sens par le conseil municipal du 27 mai 2008. Mais une erreur de calcul s'étend glissée dans l'avenant soumis à l'approbation du conseil, il est proposé d'annuler la délibération ci-dessus citée et de la remplacer par la présente.

INVITE A SE PRONONCER, LE CONSEIL MUNICIPAL APPROUVE CES QUESTIONS A L'UNANIMITE.

### **Raymond SAINT-LOUIS-AUGUSTIN**

#### **- Avenant n°2 à la convention de mandat passée avec la SEMAFF pour la rénovation des bâtiments et jardins du Parc Floral**

La Ville a mandaté la SEMAFF pour réaliser les études et les travaux de rénovation des bâtiments et jardins du parc Floral par convention de mandat su 9 Juillet 2004. Le programme de cette opération a été défini dans le cadre du mandat au regard de l'étude de faisabilité menée par le cabinet CARUA, et l'enveloppe prévisionnelle de l'opération a été arrêtée à la somme de 4 496 944 euros TTC.

Suite à la notification de son mandat, la SEMAFF a fait réaliser des études complémentaires préalablement au lancement de la procédure du marché de maîtrise d'œuvre, afin d'en affiner la programmation : études géotechniques, relevés des existants, diagnostic phytosanitaire des arbres du parc et différents diagnostics visuels de solidité sur l'ensemble des bâtiments.

Au vu des résultats de ces études, il convient d'affiner le phasage de l'opération et l'enveloppe financière prévisionnelle qui était de 4 496 944 €TTC.

Le présent avenant a donc pour objet de modifier conformément aux articles 1b et 7c de la convention de mandat :

1. L'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération, au regard de l'estimation prévisionnelle des travaux remis par le maître d'œuvre au stade avant projet et aux marchés travaux de la première tranche opérationnelle. Cette nouvelle enveloppe prévisionnelle comprend les deux premières phases de l'opération.
2. La rémunération du mandataire de l'opération

Le tableau ci après présente les éléments financiers relatifs au présent avenant :

#### **Montants initiaux**

Enveloppe financière provisoire affectée aux travaux (valeur mai 2004)	3 000 000 € TTC
Budget prévisionnel de l'opération	4 496 944 € TTC
Coût prévisionnel de rémunération mandataire	296 254 € TTC

#### **Montants après avenant**

Enveloppe financière affectée aux travaux phases 1 et 2	6 315 682 € TTC
Budget prévisionnel de l'opération phases 1 et 2	7 981 106 € TTC
Coût prévisionnel de rémunération mandataire phases 1 et 2	525 786 € TTC

INVITE A SE PRONONCER, LE CONSEIL MUNICIPAL APPROUVE CETTE QUESTION A L'UNANIMITE.

## Conventions - Contrats

### **Alice EMMANUEL**

Avant de présenter cette convention, je voudrais vous remercier pour les travaux qui ont été réalisés notamment sur le quartier Rodate. Parce qu'après les dernières pluies, nous n'avions pratiquement pas de route. Ces jours ci, j'ai vu qu'il y a des travaux qui sont en train de se réaliser et la population est très contente.

#### **- Convention à passer avec M. LECURIEUX-CLERVILLE Fortuné**

Dans le cadre d'une programmation pluriannuelle, la ville a déjà réalisé plusieurs interventions de créations de caniveaux bétonnés et de réfection de canalisation des eaux pluviales de la route de RODATE pour un montant supérieur à 120 000 € TTC. Ces interventions vont se poursuivre et devront prendre en compte les résultats des études en cours relatives d'une part au traitement des glissements de terrain survenus lors du cyclone DEAN et d'autre part au réaménagement de l'ensemble de la voie de Rodate.

Cependant, il subsiste encore de nombreuses zones où peuvent se produire, lors des fortes pluies, des inondations par débordement des eaux de la voirie. Ainsi, M. LECURIEUX-CLERVILLE Fortuné résidant au 94 bis de la route de RODATE, a saisi le Maire par courrier du 09 Octobre 2008 afin de canaliser provisoirement les eaux de ruissellement provenant de la voie communale, et transitant par la propriété de M. POGNON, son voisin amont. Il sollicite donc, le concours de la ville pour la mise à disposition d'un tuyau en PVC de diamètre nominal 500 mm.

Le coût de la fourniture et de l'amenée sur site de cette canalisation est estimé à 383 € HT soit 415,55 € TTC.

### **Monsieur MENIL**

Si j'ai bien compris ce qui est écrit dans le rapport de synthèse, les problèmes que subit Monsieur LECURIEUX-CLERVILLE Fortuné viennent des eaux de ruissellement provenant de la voie communale. Ce Monsieur aurait sollicité la ville pour qu'elle puisse canaliser provisoirement ces eaux de ruissellement. Ma question est celle-ci : Est-ce que le montant qui est inscrit là, représente uniquement le fait de fournir à Monsieur LECURIEUX-CLERVILLE Fortuné, le tuyau en PVC et donc, il lui appartiendrait de faire les travaux qui permettraient de canaliser les eaux de ruissellement ?

### **Madame EMMANUEL**

Oui, c'est ce que Monsieur LECURIEUX-CLERVILLE Fortuné souhaitait.

### **Le Maire**

Certains administrés déclarent qu'il y a un problème dans leur quartier et qu'ils souhaitent le régler eux-mêmes en demandant à la Ville un coup de main. On a beaucoup de cas comme cela. La Mairie apporte le matériau et les habitants font ensemble les travaux nécessaires.

### **Monsieur MENIL**

J'ai posé la question pour que justement il n'y ait pas de malentendu par la suite.

### Le Maire

Oui bien sûr.

### Monsieur MENIL

C'est pour que les gens après ne disent pas qu'il y a eu un problème sur une propriété à cause des eaux de ruissellement de la ville et qu'elle n'a pas fait les travaux et c'est contentée de donner. Donc, je voulais que cela soit clair et que l'on me dise que Monsieur LECURIEUX-CLERVILLE Fortuné a demandé à la ville un tuyau et qu'on le lui a fourni.

### Le Maire

C'est exactement ce que tu as compris.

### Monsieur MENIL

Mais ce n'est pas ce qu'on m'a dit juste avant que j'entre dans ce conseil. Au fait, je joue mon rôle de conseiller municipal pour que la Ville n'ait pas de problèmes inutiles ni de « *on dit idiots* » par la suite.

INVITE A SE PRONONCER, LE CONSEIL MUNICIPAL APPROUVE CETTE QUESTION A L'UNANIMITE.

### **Le Maire**

**- Convention de partenariat entre la Ville de Fort-de-France et EDF Martinique sur des actions de politique de la ville et de développement durable**

La convention proposée au Conseil municipal prolonge, renforce et actualise une première convention de partenariat engagée entre la Ville de Fort-de-France et EDF Martinique et signée le 25 Octobre 2002. Elle a pour objet de définir le contenu des actions que EDF Martinique s'engage à conduire avec la Ville, dans le cadre d'un partenariat lié à la politique de la Ville, à savoir la rénovation urbaine, la cohésion sociale, l'insertion et le développement durable.

Ce partenariat portera sur les domaines liés à :

- l'égalité des territoires,
- la ville rénovée de demain,
- la qualité de distribution d'électricité,
- l'égalité des chances.

INVITE A SE PRONONCER, LE CONSEIL MUNICIPAL APPROUVE CETTE QUESTION A L'UNANIMITE.

### **Henri GERVINET**

**- Renouvellement du Contrat d'assurance pour la flotte automobile de la Ville**

Le marché d'assurance de la flotte automobile de la Ville passé le 01 janvier 2004 pour une période de quatre (4) ans arrive à son terme le 31 décembre 2008, il convient de renouveler.

A cet effet, une procédure d'appel d'offres a été menée en application des articles 33 et 57 à 59 du Code des Marchés Publics. La Commission d'Appels d'Offres a retenu l'offre de

GRAS-SAVOYE (agissant pour le compte de GFA CARAIBES). Le montant de la prime est de 152 943,00 €.

Le Conseil est invité à se prononcer sur ce renouvellement de contrat.

**INVITE A SE PRONONCER, LE CONSEIL MUNICIPAL APPROUVE CETTE QUESTION A L'UNANIMITE.**

## **2. URBANISME**

### **Le Maire**

#### **- Au sujet du PLU : Modification et Extension du Droit de Prémption**

Par délibérations des 29/09/86 et 02/05/91, le conseil municipal instituait un droit de prémption sur tous les biens vendus dans les zones U et NA du P.O.S.

En date du 20/07/04, un droit de prémption renforcé a été institué sur la zone Bon Air dans le cadre du renouvellement urbain.

Le P.L.U. de la commune approuvé au Conseil Municipal du 24 Juin 2008 et mis en œuvre depuis le 07 septembre 2008, comporte de nouvelles dispositions relatives au Zonage.

Conformément à la législation en vigueur, il est institué un droit de prémption urbain sur toutes les zones U et AU du P.L.U.

Il est demandé au conseil d'approuver l'institution du Droit de Prémption sur les zones U et AU du P.L.U. et de modifier les précédentes délibérations pour les conformer aux nouveaux zonages.

**INVITE A SE PRONONCER, LE CONSEIL MUNICIPAL APPROUVE CETTE QUESTION A L'UNANIMITE.**

#### **- Renouvellement de l'Autorisation d'Occupation Temporaire d'exploiter les Pipe-lines de la SARA**

L'Autorisation d'Occupation Temporaire accordée pour une durée d'un (1) an à la SARA par délibération en date du 25 Octobre 2005 pour l'exploitation des pipe-lines situés dans le secteur Sud-Est de la Ville (Pointe des Carrières, Volga Plage, Dillon et la Pointe des Grives) arrive à expiration.

Suite à l'étude de déplacement des pipe-lines concrétisée en 2005, la Commission d'Urbanisme s'était prononcée favorablement pour un tracé totalement maritime.

Le complément d'analyses techniques confié à l'ingénierie LITWIN par la ville et la SARA redéfinit deux tracés envisagés lors de la précédente étude du BCEOM afin de répondre aux nouvelles exigences réglementaires, aux contraintes environnementales, aux données administratives et aux contraintes techniques.

Dans l'attente des négociations et de la concrétisation des opérations, il est proposé au Conseil Municipal de renouveler l'Autorisation d'Occupation Temporaire de la SARA pour l'exploitation des pipe-lines du secteur SUD EST de la ville et ce jusqu'en Novembre 2009.

**INVITE A SE PRONONCER, LE CONSEIL MUNICIPAL APPROUVE CETTE QUESTION A L'UNANIMITE.**

### 3. DOMAINE ET PATRIMOINE

Annie CHANDEY

#### Aliénations

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur les actes suivants :

<b>CESSIONS</b>				
<b>Acquéreurs</b>	<b>Parcelles communales cédées</b>			<b>Prix de vente</b>
	<b>Références cadastrales</b>	<b>Surface (m<sup>2</sup>)</b>	<b>Adresse</b>	
<b>QUARTIER VOLGA PLAGE</b>				
Madame JOSEPH Maryse Marcelle	AN 1066	151	n° 141 C rue de la Valmenière	435 €
Madame MASSOUF Clémence Veuve HERACLIDE	AN 1072	111	n° 145 A rue de la Valmenière	460 €
Madame HERARD Bernadine	AN 959	101	n° 115 rue de la Valmenière	150 €
<i>Outre le prix de vente, chaque acquéreur devra verser 300€ correspondant à sa quote-part dans les travaux de délimitation du domaine communal cédé et d'autre part s'acquitter des frais de publication de son titre de propriété, la Ville prenant en charge l'établissement de chaque acte de vente.</i>				
<b>TERRES SAINVILLE</b>				
SARL NEWTECH SERVICES J.C LEON	AZ 1169	100	18 avenue Paul Nardal	45 000 € (soit 450€ le m <sup>2</sup> )
<b>ROUTE DES RELIGIEUSES</b>				
Madame Eugénie SANDOU	AK 31	115	N° 32 rue des Ursulines	11 000 €

**- Cession à la Société d'HLM OZANAM**

Par délibération du 22 juillet 2003, le Conseil Municipal a autorisé la cession au profit de la société d'HLM OZANAM, de la parcelle cadastrée section S n° 665 pour 1 315 m<sup>2</sup>, sise à Fort-de-France - quartier Montgérald, constituant une partie de l'assiette du bâtiment MERCURE, au prix négocié de 70 000 € (la valeur fixée par le service des domaines étant de 65 750 euros).

Cette acquisition s'inscrit dans le cadre de la régularisation d'une emprise de 1 315 m<sup>2</sup>, réalisée par la société OZANAM sur la propriété communale initialement cadastrée sous la section S n° 650 pour 13 226 m<sup>2</sup>, lors de la construction de l'immeuble MERCURE.

Par courrier du 26 octobre 2004, la société d'HLM OZANAM, a attiré l'attention de la ville sur les montages financiers retenus, qui prévoyaient la cession de la parcelle sus visée à leur organisme, à titre de fonds de concours en raison du caractère très social de cette opération.

Le Conseil est invité à se prononcer sur cette affaire, étant entendu que la valeur de ce bien, soit 65 800 euros (nouvelle estimation de France Domaines) est apportée à l'opération à titre de fonds de concours, en raison du caractère social de cette opération.

**Acquisitions**

**- Acquisition des terrains appartenant à la succession MAUVOIS**

Il est soumis à l'approbation du Conseil Municipal le projet d'acquisition de terrains sis au quartier Mapou-Ribodeau (Rivière-l'Or), cadastrés à Fort-de-France section H n°<sup>s</sup> **488, 489 et 490** appartenant à la succession MAUVOIS pour des surfaces respectives de 683 m<sup>2</sup>, 48 m<sup>2</sup> et 590 m<sup>2</sup>, soit un total de 1.321 m<sup>2</sup>.

La Ville a réalisé, avec l'accord de la succession MAUVOIS, sur la parcelle cadastrée H n° 488, une voie de désenclavement desservant un groupe d'habitation. Cette nouvelle situation foncière a créé des « délaissés de terrain », correspondant au solde de surfaces devenues inexploitable, soit 638 m<sup>2</sup>.

Cette occupation anticipée de ces terrains par la Ville s'effectue à titre onéreux, sur la base de 31 € le m<sup>2</sup>, soit un prix de vente total de 40.951,00€, inférieur au seuil de consultation de France Domaines.

**- Echange entre la Ville et la Société OZANAM d'une parcelle d'une superficie de 3 470 m<sup>2</sup> en contre partie d'une parcelle d'une superficie de 2 200 m<sup>2</sup>**

La Société OZANAM a formulé auprès de la Ville le souhait d'acquérir un terrain nu appartenant à la Commune, jouxtant le foyer « La Yole Grand Moun » lui appartenant pour permettre l'extension de cette structure par la réalisation d'un EHPAD (Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes) de 60 lits ;

Le terrain concerné d'une superficie de 3 470 m<sup>2</sup> étant à extraire d'une plus grande propriété cadastrée section T N° 1118 (copie du document d'arpentage annexé aux présentes);

La Ville a en réponse proposé que cette opération se réalise dans le cadre d'un échange, aux termes duquel elle deviendrait propriétaire de trois parcelles :

✚ l'une d'une superficie de 1 410 m<sup>2</sup> supportant déjà les bâtiments de l'Ecole Maternelle de Castel Desrochers, et,

✚ deux autres respectivement de 207,45 m<sup>2</sup>, 561,83 m<sup>2</sup> devant permettre l'extension de ladite école. Soit une surface totale à acquérir de 2 179,28 m<sup>2</sup>.

L'estimation de France-Domains concernant ces biens est la suivante :

- le terrain sis à CHATEAUBOEUF appartenant à la Ville : **53 euros le m<sup>2</sup>** soit une valeur pour 3 470 m<sup>2</sup> de **183 910 euros**

- le terrain sis à DESROCHERS appartenant à la Société OZANAM : **40 euros le m<sup>2</sup>** soit une valeur pour une superficie de 2 179,28 m<sup>2</sup> de 87 171,20 euros arrondie à **88 000 euros**

Soit une soulte, au profit de la Ville, compte tenu des prix définis au m<sup>2</sup> et des surfaces annoncées, de 95 910 euros.

INVITE A SE PRONONCER, LE CONSEIL MUNICIPAL APPROUVE CES QUESTIONS A L'UNANIMITE.

#### 4. FONCTION PUBLIQUE

**Henri GERVINET**

- **Renouvellement de l'emploi de Chargé de Mission, Culture, Patrimoine, Relations Internationales**

Il est soumis à l'approbation du Conseil Municipal le renouvellement de l'emploi de Chargé de Mission Culture, Patrimoine, Relations Internationales.

Pour tenir compte des contraintes que présente cet emploi, il est proposé au Conseil Municipal de le rémunérer à l'indice brut : 865 de la grille de la Fonction Publique Territoriale assorti de l'Indemnité Forfaitaire pour Travaux Supplémentaires taux 3 versée à l'ensemble du personnel de catégorie A de la filière administrative.

- **Renouvellement de l'emploi de Chargé de Mission« *Coordonnateur Prévention Sécurité* »**

Dans le cadre de la politique sécuritaire de la ville et du développement des actions de prévention et de solidarité, un emploi de « ***Coordonnateur Prévention Sécurité*** » avait été créé par délibération du 24 septembre 2002 et renouvelé en séance du 20 septembre 2005.

Afin de poursuivre le travail entrepris, cet emploi a été renouvelé par le Conseil Municipal du 02 Octobre 2008, mais une erreur matérielle s'est glissée dans la rédaction de la délibération. Il fallait lire « emploi de catégorie A rémunéré sur la base de l'indice brut : **637** de la Fonction Publique Territoriale assorti de l'Indemnité Forfaitaire pour Travaux Supplémentaires, taux 3 versée à l'ensemble

du personnel de catégorie A de la filière administrative » au lieu de l'indice **607** comme précédemment évoqué.

INVITE A SE PRONONCER, LE CONSEIL MUNICIPAL APPROUVE CES QUESTIONS A L'UNANIMITE.

## 5. INSITUTIONS ET VIE POLITIQUE

### **Le Maire**

#### Désignation de représentants

- Commission Locale d'Information et de Surveillance (CLIS) : (2 titulaires et 2 suppléants)
  - Unité d'Incinération des Ordures ménagères de Dillon
  - Centre de Stockage de Déchets non dangereux de la Trompeuse(Proposition : D. LAGUERRE / I. SEBAS (Titulaires), A-M. KAMATCHY/ P. ROSELMAC (Suppléantes))
- Comité Local d'Information et de Concertation de la SARA et d'Antilles-Gaz (1 titulaire et 1 suppléant) (Proposition : Didier LAGUERRE (Titulaire) et Carnot LUCE (Suppléant))

INVITE A SE PRONONCER, LE CONSEIL MUNICIPAL APPROUVE CETTE QUESTION AVEC 2 ABSTENTIONS, CELLES DE MONSIEUR ROLAND MENIL ET MADAME EVELYNE LABEAU.

## 7. FINANCES LOCALES

### Budget communal

#### Monsieur GERVINET

Monsieur le Maire, avec votre autorisation, c'est mon collègue Alex CYPRIA qui présente cette question.

#### **Alex CYPRIA**

##### **- Décision modificative n°2 (*rapport en annexe*)**

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver la Décision modificative n°2 pour l'exercice 2008.

La Décision Modificative N°2 pour l'exercice 2008 vise majoritairement à rectifier les recettes et les dépenses de l'année en fonction des nouvelles recettes qui ont pu être annoncées depuis juillet.

Le document budgétaire présenté intègre les nouvelles dépenses et recettes en investissement et en fonctionnement pour un montant total de **1 895 527.87 euros**.

C'est pour l'essentiel un budget de consolidation d'opérations déjà commencées en vue de leur poursuite d'ici au terme de l'exercice.

Ainsi, **les recettes nouvelles** sont, pour l'essentiel, constituées de subventions pour un montant de **1 025 217.77 €** auxquelles s'ajoutent :

- des produits du domaine pour **117 990.95 €**
- des produits fiscaux pour **376 276.41 €**
- et des produits divers pour **376 042.74 €**

Signalons qu'une partie du financement est apporté par des **annulations de crédits** (récupérations et réaffectations) sur des opérations plus lentes, ou terminées au profit d'opérations à l'exécution plus rapide.

**Les dépenses nouvelles** consistent pour la section de fonctionnement en l'affectation à différents postes d'une adjonction de crédits nouveaux permettant de terminer de l'exercice dans de bonnes conditions. Ces crédits nouveaux représentent **914 378.45 €**.

En ce qui concerne l'investissement, les compléments de crédits, à hauteur de **981 149.42 €** viennent s'ajouter à des opérations d'investissement largement consacrées au PDRU.

Un tableau synoptique récapitulant les mouvements réels de cette Décision modificative figure en annexe du présent exposé.

Ainsi présentée, la Décision Modificative **N°2** pour l'exercice 2008 peut être arrêtée en mouvements réels, en équilibre de recettes et de dépenses à **1 895 527.87 €**.



INVITE A SE PRONONCER, LE CONSEIL MUNICIPAL APPROUVE CETTE QUESTION A L'UNANIMITE.

## Plans de Financement

### **Brunette BELFAN**

#### **- Plan de Financement Global : Opération Désenclavement et Aménagement de l'Ex-Hôpital Civil**

Dans le cadre de sa politique globale de revitalisation des quartiers, la Ville a sollicité une étude d'aménagement en vue de la revitalisation et du désenclavement du site de l'ex Hôpital Civil.

Le montant prévisionnel de cette opération a été estimé à 4 359 226 HT et le plan de financement scindé en deux phases afin de mieux correspondre à la programmation des co-financeurs :

- la phase 1: étude
- la phase 2: travaux

Lors de sa séance du 31 Octobre 2006, le conseil municipal a approuvé un plan de financement global de l'opération à hauteur de 4 359 226 d'Euros HT et un plan de financement de la phase Etudes (Phase 1) pour un montant de 355 814 € HT décomposés comme suit :

#### PLAN DE FINANCEMENT GLOBAL

	<b>Taux</b>	<b>Montant € HT</b>
FONDS EUROPEENS	31 %	1 351 360 €
ANRU	32,69 %	1 425 000 €
Ville de Fort de France	36,31 %	1 582 866 €
	<b>100 %</b>	<b>4 359 226 €</b>

#### PHASE ETUDES

	<b>Taux</b>	<b>Montant € HT</b>
EUROPE	31%	110 302,34 €
ANRU	50%	177 907.00 €
Ville de Fort de France	19%	67 604,66 €
	<b>100 %</b>	<b>355 814,00 €</b>

Il est proposé à l'approbation du Conseil Municipal le nouveau plan de financement global actualisé de l'opération pour un montant de 4 361 950 €HT et le plan de financement de la phase Travaux (Phase 2)de l'opération pour un montant de 4 006 136 €HT répartis comme suit :

### Plan de financement global prévisionnel de l'opération

	Taux	Montant € HT
FONDS EUROPEENS (DOCUP +PO)	16.29 %	710 814 €
ANRU	46.13 %	2 012 008 €
Ville de Fort de France	22.45 %	979 128 €
DEPARTEMENT	15.13 %	660 000 €
	100 %	4 361 950 €

### Plan de financement prévisionnel de la phase travaux (phase 2):

	Taux	Montant € HT
FONDS EUROPEENS (PO)	15 %	600 512 €
ANRU	45.78 %	1 834 101 €
Ville de Fort de France	22.75 %	911 523 €
DEPARTEMENT	16.47 %	660 000 €
	100 %	4 006 136 €

INVITE A SE PRONONCER, LE CONSEIL MUNICIPAL APPROUVE CETTE QUESTION A L'UNANIMITE.

#### **Johnny HAJJAR**

- Plan de Financement Opération : Aménagement de la Savane et son front de mer. Phase opérationnelle - phase 2

L'équipe de maîtrise d'œuvre regroupée autour de l'architecte DUBOSQ a été choisie par la Ville à l'issue d'un concours sur esquisse en 2001 afin de réaliser les études et le suivi des travaux de réaménagement de La Savane.

A l'issue du stade APS et APD des études, la Ville a arrêté l'enveloppe financière prévisionnelle des travaux au montant de 11 025 164 Euros HT. Le bilan prévisionnel de l'opération, tenant compte de toutes les dépenses nécessaires de l'ouvrage, a été estimé à 16 794 395 Euros TTC (15 478 705 Euros HT).

Compte tenu de la durée des travaux (29 mois) le plan de financement a été scindé en deux phases permettant d'inscrire une première phase de travaux sur le DOCUP 2000-2006, et une deuxième phase sur le PO 2007-2013:

- **Phase 1** - Mail de la Liberté, Front de Mer, Plage de la Française, une partie de la grande Savane, une partie du mail des Caraïbes et le bâtiment technique pour 12 934 975 Euros HT.
- **Phase 2** - Les trottoirs de la rue de la Liberté, les trottoirs de l'avenue des Caraïbes, le mail des Caraïbes, le parvis des livres et la fin de la Grande Savane pour 2 543 730 Euros HT.

Le Département a attribué à la Ville une subvention de 2 321 806 euros HT pour les phases 1 et 2 de cette opération et la Région une subvention de 1 940 246.00 euros HT pour la phase 1 de l'opération.

Aujourd'hui est proposé aux membres du Conseil le plan de financement incluant la deuxième phase opérationnelle et réparti comme suit :

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL DU PROJET GLOBAL :

	<b>Taux</b>	<b>Montant € HT</b>
<b>FONDS EUROPEENS (DOCUP)</b>	20.60 %	4 009 842 €
<b>FONDS EUROPEENS ( PO)</b>	15.00%	2 921 400 €
<b>ANRU</b>	10.00 %	1 947 200 €
<b>Ville de Fort de France</b>	26.31 %	5 123 312 €
<b>REGION</b>	9.96 %	1 940 246 €
<b>DEPARTEMENT</b>	18.13 %	3 530 000 €
	<b>100 %</b>	<b>19 472 000 € HT</b>

Je tiens à vous préciser le montant précis de la deuxième phase même, si nous devons voter sur le global. Le plan de financement de la deuxième phase est les suivants :

**FEDER :** 2 921 400 €  
**ANRU :** 653 702,50 €  
**Ville de Fort de France :** 1 372 168,75 €  
**DEPARTEMENT :** 1 589 753,75 €

Le montant total de la deuxième phase est de **6 537 025,00 € HT**. Il vous est demandé de valider ce plan de financement, mais également le plan de financement global.

**Monsieur SAINT-LOUIS-AUGUSTIN**

Il s'agit la de la Savane et du Front de mer, choses qui ont fait leur preuve lors de la dernière houle. Je dis cela parce que beaucoup de personnes se demandaient : « Que va-t-il se passer s'il y a une houle très forte qui arriverait sur tous ces aménagements ? ». Je crois que la démonstration a été faite du fait que ces aménagements tiennent.

**INVITE A SE PRONONCER, LE CONSEIL MUNICIPAL APPROUVE CETTE QUESTION A L'UNANIMITE.**

**Johnny HAJJAR**

**- Plan de financement global de l'opération « Aménagement et Rénovation des bâtiments et jardins du Parc Floral »**

Le Parc Floral cumule aujourd'hui un certain nombre de handicaps, principalement dus aux problèmes d'insécurité rencontrés dans le parc, très peu fréquenté de ce fait, et le mauvais état général des bâtiments qui pousse à en interdire l'accès au public.

Il convient aujourd'hui de le restaurer et de le mettre en état. Ce projet de réhabilitation sera décomposé en 3 phases principales :

- La réhabilitation des bâtiments existants ;
- L'installation des musées et des activités du SERMAC,
- Le réaménagement des parcs et jardins, ainsi que leur sécurisation.

Le montant prévisionnel de cette opération a été estimé à 6 500 000 € HT.

En sa séance du 25 juillet 2006, le Conseil Municipal a approuvé le marché de Maîtrise d'œuvre relatif au « Réaménagement des bâtiments et Jardins du Parc Floral de Fort de France », au groupement Olivier DUBOSQ / CETEM ANTILLES / CETEM ENVIRONNEMENT pour un montant global et forfaitaire de rémunération de la mission Diagnostic (DIA) de 40 000 Euros HT et le forfait global provisoire de rémunération pour l'ensemble des mission qui s'élève à 312 442.40 Euros HT

Compte tenu de la durée des travaux, de l'impératif de consommation des crédits FEDER avant octobre 2008, il a été proposé aux membres du conseil de scinder en deux le plan de financement et de répartir la masse globale de l'opération sur deux programmations en ce qui concerne le FEDER, et donc deux phases distinctes :

- **La phase 1** qui comprend la réalisation des études et une première tranche de travaux

- **La phase 2** qui comprend la deuxième tranche de travaux

Suite à la passation des marchés de travaux et aux aléas de chantier, le montant global de l'opération est de 7 321 273 euros HT.

Aujourd'hui est proposé aux membres du Conseil le plan de financement global actualisé comprenant la deuxième tranche opérationnelle de travaux :

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL DU PROJET GLOBAL :

	<b>Taux</b>	<b>Montant € HT</b>
<b>FONDS EUROPEENS (DOCUP)</b>	13.76 %	1 007 500 €
<b>FONDS EUROPEENS (PO)</b>	10.87 %	796 061 €
<b>ANRU</b>	20.00 %	1 464 255 €
<b>ETAT</b>	6.56 %	479 787 €
<b>Ville de Fort de France</b>	25,76 %	1 886 170 €
<b>REGION</b>	6,66 %	487 500 €
<b>DEPARTEMENT</b>	16.39 %	1 200 000 €
	<b>TOTAL</b>	<b>7 321 273 € HT</b>

Pour être beaucoup plus précis, je vous donne le plan de financement de la phase 2 que vous n'avez pas sur votre dossier. Je suis désolé, mais je pense qu'il faut de cette précision pour que vous puissiez voter en toute connaissance de cause.

FONDS EUROPEENS : 796 061 €  
 ANRU : 814 255 €  
 ETAT : 479 787 €  
 Ville de Fort de France : 781 170 €  
 DEPARTEMENT : 1 200 000 €

Vous avez là toutes les précisions qui vous permettront de voter à la fois sur le global et scindé sur la deuxième phase qui vous est proposée ici maintenant.

**Monsieur SAINT-LOUIS-AUGUSTIN**

Dans la phase 2, la Région n'intervient pas ?

**Monsieur HAJJAR**

Dans la phase 2, effectivement la Région n'intervient pas. Elle est intervenue dans la phase 1. Vous voyez sa participation dans le financement global. Mais, j'ai tenu à ce que vous ayez la connaissance du financement de la deuxième phase.

**Monsieur SAINT-LOUIS-AUGUSTIN**

C'est intéressant parce que dans le plan de financement global, sur le tableau que nous avons sous les yeux, ne faisait pas apparaître le Conseil général. Juste pour faire remarquer que les deux Collectivités interviennent.

INVITE A SE PRONONCER, LE CONSEIL MUNICIPAL APPROUVE CETTE QUESTION A L'UNANIMITE.

**Remboursement de frais**

**Henri GERVINET**

-Remboursement de frais médicaux liés à des accidents de services

AGENTS	FRAIS ENGAGÉS
Josiane VAUDRAN	150,00€

-Prise en charge des frais occasionnés par le remplacement de lunettes

AGENTS	MONTANT DU DEVIS
Daniel LIGNY	756,44€

Ces frais seront remboursés sur présentation des factures.

**Monsieur NAYARADOU**

L'ordonnateur a parlé d'assurances, et je reviens sur la question concernant le marché d'assurances de la flotte automobile. Je me suis absenté et avec votre autorisation, j'ai oublié de dire que je n'ai pas assisté à ce marché étant représentant du GFA Caraïbes.

## **Monsieur SAINT-LOUIS-AUGUSTIN**

C'est fait, mais en le disant c'est encore plus explicite. Merci pour ton honnêteté.

INVITE A SE PRONONCER, LE CONSEIL MUNICIPAL APPROUVE CES QUESTIONS A L'UNANIMITE.

## **Païement d'une cotisation**

### **Raymond REMISSE**

#### **- Adhésion de l'Association Nationale Des Elus en charge du Sport (ANDES)**

Il est soumis à l'approbation du Conseil municipal la proposition d'adhésion de la Ville à l'Association Nationale Des Elus en charge du Sport.

Cette association a pour objectif :

- d'échanger sur les politiques sportives des villes
- de représenter les collectivités territoriales auprès de l'Etat
- de promouvoir le sport français

Il est proposé d'allouer la somme de 800.00 € à l'ANDES, qui correspond aux frais d'adhésion de la Ville à cette association.

Je vous citerai l'objectif complet de cette Association de façon à ce que vous soyez bien imprégnés du rôle qu'elle peut jouer vis-à-vis de la Ville

- Resserrer le lien et renforcer les échanges entre les Collectivités territoriales et leurs groupements par l'intermédiaire de leurs élus chargés des sports et de l'animation sportive,
- Favoriser le partage des expériences en matière de promotion et de développement des activités physiques et sportives sur le plan communal, intercommunal, départemental, régional, et national,
- Assurer également dans le cadre de son objet la représentation collective de ses membres auprès de l'Etat, des Collectivités territoriales du mouvement sportif, notamment les Fédérations des associations d'élus ou fonctionnaires territoriaux et de tous organismes (instances ou commissions) ayant compétences en matière de gestion, d'aménagement et d'applications des normes des équipements sportifs des anciens sportifs et de sécurité des manifestations sportives,
- Assurer la défense des intérêts matériels et moraux tant collectifs qu'individuels,
- Améliorer et rationaliser la gestion de l'organisation des activités physiques et sportives dans les Collectivités territoriales par le conseil, l'entraide et la mise en commun, l'échange ou le prêt lorsqu'ils sont possibles,
- Promouvoir et favoriser l'organisation de manifestations sportives auxquelles prendront part des Collectivités territoriales, des associations sportives, des athlètes et des établissements scolaires,
- Constituer un organe de réflexion et consultatif en matière de gestion et d'organisation des activités physiques et sportives sur le plan communal, intercommunal, mais également de concertation et négociation avec tous organismes ayant une influence sur la vie sportive.

Pour information concernant l'ANDES, il faut savoir qu'il y a un fond qui a été mis en place pour les Collectivités notamment des DOM-TOM. Ce fond jusqu'à ce jour n'a jamais pu être utilisé, ce qui me paraît intéressant du fait de notre intégration dans ce groupement.

Pour vous donner un exemple, il a été mis également un fond pour la prise en compte du matériel pour les handicapés. A ce jour, juste 20% de ces fonds ont pu être utilisés. Ce qui laisse à penser, que l'on a une place très intéressante au sein de cet organisme, notamment la Ville de Fort-de-France.

**INVITE A SE PRONONCER, LE CONSEIL MUNICIPAL APPROUVE CETTE QUESTION A L'UNANIMITE.**

### **Madame BLACODON**

Monsieur le Maire, j'aimerais que l'on n'oublie pas la motion de la collègue Madame PAMPHILE. Nous arrivons à la fin du Conseil municipal et on devait l'introduire au milieu. Je tiens à ce que l'on ne l'oublie pas.

### **Monsieur SAINT-LOUIS-AUGUSTIN**

Nous n'oublions pas les prisonniers des autorités Etats-Uniennes. Nous laisserons la parole à Madame PAMPHILE.

## **Octroi d'une aide exceptionnelle**

### **Raymond SAINT-LOUIS-AUGUSTIN**

#### **- Soutien à la Maison de Productions KREOL PRODUCTIONS**

Par délibération en date du 24 Juin 2008, le Conseil Municipal a attribué une subvention de 26 000 € à la société de production « KREOL PRODUCTIONS » pour la réalisation du long-métrage « ALIKER ». L'aide sollicitée par KREOL PRODUCTIONS était de 50 000 € pour la réalisation de la post production (montage...).

Le solde n'ayant pas pu être obtenu par les autres moyens mis en place par KREOL PRODUCTIONS, la Ville accepte de répondre à la totalité de la demande initiale qui était de 50 000 € en payant le solde correspondant à la somme de 24 000 €.

**INVITE A SE PRONONCER, LE CONSEIL MUNICIPAL APPROUVE CETTE QUESTION A L'UNANIMITE.**

## **8. ACTIONS D'INSERTION**

### **Jean-Michel JEAN-BAPTISTE**

#### **- Action d'insertion - Entretien Espaces publics - Association « Jéness Bô Kannal »**

Il s'agit d'un projet ayant pour objet l'insertion par la formation et la mise en situation de travail de 6 personnes du quartier Bô Kannal et qui a pour but

d'assurer les actions de nettoyage et d'entretien d'espaces publics localisés dans le secteur de l'association (Ex hôpital civil, Front de mer).

Le coût total du projet s'élève à **115 074,92 euros**. La ville est sollicitée à hauteur de **20 000,00 €**, dont **4 000 € en nature**.

Ce financement de la Ville est destiné à couvrir les frais suivants :

- Charges de personnel (complément de salaire des contrats aidés)
- Fourniture de matières d'œuvre et de matériels
- Frais administratifs

Cette dépense sera imputée au budget de la ville dans le Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS) pour l'année 2008.

**INVITE A SE PRONONCER, LE CONSEIL MUNICIPAL APPROUVE CETTE QUESTION A L'UNANIMITE.**

## **9. AUTRES DOMAINES**

### **Brunette BELFAN**

**- Déclaration en Insalubrité des logements situés dans le périmètre de la Résorption de l'Habitat Insalubre (RHI) Trénelle et concernés par la réalisation de la voie sur berge (Tronçon 2)**

Par délibération du Conseil Municipal du 21 janvier 1997, la Ville a confié à la SEMAFF la réalisation de la Résorption de l'Habitat Insalubre du quartier Trénelle. Cette RHI se décline en plusieurs tranches opérationnelles:

- la première devrait aboutir à la réalisation de la voie sur berge le long de la rivière Madame pour apporter une réponse au désenclavement du quartier.
- Les autres tranches opérationnelles vont de Citron au Pont de Chaînes en passant par Grosse Roche, Desaix et Coumbite-Boulangé.

Le Préfet de la Région Martinique sollicite l'avis du conseil municipal sur le principe de l'engagement de la procédure définie à l'article L.1331-25 du Code de la Santé qui permet de déclarer insalubre un périmètre contenant des habitations présentant des facteurs identiques d'insalubrité.

Dans le cas présent, ce périmètre comprend 19 constructions soit 34 logements impropres à l'habitation situés dans la deuxième zone concernée par la réalisation du deuxième tronçon de la voie sur berge. Cette demande du Préfet constitue un préalable indispensable à la prise de l'arrêté d'insalubrité qui permettra d'interdire les logements à l'habitation.

### **Monsieur SAINT-LOUIS-AUGUSTIN**

Je crois que la question est suffisamment claire et importante. Il y va de la sécurité de nos administrés et de leur mieux vivre.

**INVITE A SE PRONONCER, LE CONSEIL MUNICIPAL APPROUVE CETTE QUESTION A L'UNANIMITE.**

## Vœux et motions

### Monsieur SAINT-LOUIS-AUGUSTIN

Chère Madame PAMPHILE, à vous de nous présenter la motion en attendant de poursuivre les questions de l'Ordre du jour.

### Madame PAMPHILE

Merci Monsieur le Maire. Chers collègues, il s'agissait de se prononcer sur une motion pour la libération de 5 patriotes Cubains emprisonnés dans les geôles Etats-Uniennes.

Je vous rappelle les faits :

Le 12 septembre 1998, 5 Cubains ont été arrêtés aux Etats-Unis, ils ont été condamnés en décembre 2001 à de très lourdes peines de prison pour espionnage et atteinte à la sécurité nationale de ce pays.

En réalité, ils s'étaient infiltrés dans les organisations qui, depuis Miami, préparent des attentats terroristes contre Cuba comme ceux réalisés durant l'été 1997 dans des établissements touristiques. Victime de ce type d'actions depuis plus de 40 ans, Cuba a compris que placer des hommes et des femmes dans les rangs des terroristes est le seul moyen véritable de protéger le pays, sa population et ceux qui nous rendent visite. Le terrorisme contre Cuba a fait depuis 1959, 3 478 morts et 2 099 handicapés à vie.

Ces 5 Cubains ont été condamnés à de lourdes peines de prison allant de 2 détentions à perpétuité de plus de 15 ans pour une seule et même personne à 15 ans de réclusion. Il s'agit donc de : Gerardo Hernandez, Ramon Labanino, Antonio Guerrero, Fernando Gonzalez et René Gonzalez qui totalisent 4 détentions à vie et 77 ans de prison. Ce sont les condamnations qu'on leur a fixées.

De nombreuses lois et procédures ont été violées : ils ont été mis au secret pendant 17 mois, sans pouvoir accéder ni à leur famille ni à leurs avocats commis d'office.

Donc, la situation de ces prisonniers Cubains est extrêmement difficile. Ce sont des gens qui ont des enfants, des familles. Pratiquement, ils subissent des brimades et des situations difficiles de communication avec leurs familles.

Il faut dire que depuis quelques temps, Cuba a organisé pratiquement, une sorte de rassemblement, d'opinion pour en effet obtenir la libération de ces 5 patriotes Cubains. A cet élan de solidarité, il y a 8 prix Nobel qui ont demandé la libération de ces 5 patriotes Cubains dont les noms se suivent là : Adolfo, Perez Esquivel, Rigoberta Menchu, José Saramago, Gunter Grass, Wole Soyinka, Nadine Gordimer, Desmond Tutu, Zhores Alferov.

Ce sont des gens qui ont pris position pour dénoncer en fait l'incarcération injuste de ces patriotes Cubains.

En ce sens, je demande à vous Monsieur le Maire et à vous les Conseillers municipaux, de vous prononcer sur cette motion que je vous propose.

Monsieur le Maire, est-ce que vous me permettez de la lire ?

**Monsieur SAINT-LOUIS-AUGUSTIN**

C'est bien pour cela que je vous ai accordé la parole. Vous nous avez exposé les faits et maintenant vous nous lisez la motion. C'est sur cette motion que nous interviendrons et que nous corrigerons si cela s'avère nécessaire.

**Madame PAMPHILE**

Exactement. Vous allez vous prononcer sur cette motion.

**MOTION**

Depuis 10 ans, les Cubains Ramon Labanino, Fernando Gonzalez, Antonio Guerrero, Gerardo Hernandez et René Gonzalez sont prisonniers dans des prisons de haute sécurité aux Etats-Unis, condamnés à des peines allant de 15 ans à deux peines à perpétuité consécutives plus 15 ans.

Ces hommes avaient infiltré les groupes terroristes contre-révolutionnaires de Miami qui n'ont cessé de perpétrer des attentats contre Cuba depuis la Révolution.

Les « Cinq » patriotes n'ont commis aucun crime, aucun délit sur le territoire des Etats-Unis, aucun attentat ni violation des lois états-uniennes. Ils ne représentent aucun danger pour la sécurité des Etats-Unis. Leur maintien en détention est un déni de justice, une violation des droits les plus élémentaires, une atteinte à la dignité humaine.

Le Conseil Municipal de Fort-de-France, réuni en sa séance du 30 octobre 2008 :

- Exige la libération des 5 patriotes cubains emprisonnés depuis 10 ans aux Etats-Unis, alors qu'ils protégeaient leur pays contre les groupes terroristes d'origine cubaine établis à Miami en Floride.
- Dénonce l'attitude des autorités Etats-Uniennes qui refusent d'accorder un visa à Olga Salanueva et à Adriana Pérez, épouses de 2 des 5 patriotes emprisonnés aux Etats-Unis qui n'ont pas vu leur mari depuis 8 et 9 ans.

Voilà sur cette motion que je viens de vous lire, chers collègues, Monsieur le Député-maire, pour que nous nous prononcions.

**Monsieur SAINT-LOUIS-AUGUSTIN**

Je suis persuadé que notre Conseil municipal est entièrement d'accord et en bonne symbiose avec par conséquent les revendications du peuple Cubain. La Ville de Fort-de-France, je le rappelle d'ailleurs est solidaire non pas seulement de la Havane, mais de la Plaza de Revolución, qui est une ville de la HAVANE.

Par conséquent, concernant l'indépendance Cubaine, nous sommes entièrement en phase avec cela.

Pour ce qui est du fond de la motion, nous en sommes j'imagine d'accord. Y a-t-il des observations sur la forme ?

### Le Maire

J'aurais suggéré peut-être d'avoir une relecture. Je proposerai que Madame LANDI puisse relire avec Madame PAMPHILE la motion au lieu de passer dans un débat long. A ce moment, s'il y a des petites observations techniques à faire, qu'on les fasse. Dans quelques minutes, nous re-soumettrons la version finale au vote. Cela nous fera gagner du temps.

### Madame PAMPHILE

Il n'y a aucun souci. Je signale qu'une motion pareille à celle-là a été votée à l'unanimité au Conseil municipal du François et du Prêcheur. Nous ferons d'autres interventions dans d'autres Conseils municipaux.

### Le Maire

Comme la motion qui est lue n'a pas été distribuée, on délègue Madame LANDI pour qu'elle puisse la relire avec toi. En notre nom, elle donnera son accord.

### Monsieur LARGEN

Je voulais conseiller à la collègue Madame LANDI à qui il revient de participer à la nouvelle rédaction de cette motion, d'essayer de la rendre un peu plus concise et moins longue. C'est un conseil car j'ai senti une certaine longueur dans la motion lue. Je pense qu'elle sera d'autant plus percutante.

### Le Maire

Je pense que la volonté de la collègue PAMPHILE, c'est d'avoir à peu près la même motion votée dans les différentes communes. C'est pour cela que je pense qu'il ne faut pas toucher à la longueur.

### Monsieur SAINT-LOUIS-AUGUSTIN

En attendant le retour de nos collègues, il appartient donc à Monsieur le Maire, de nous exposer la question sur la désignation des représentants.

### Le Maire

Vous avez reçu un CD dont le contenu concerne le rapport d'activités des services sur l'année 2007. La première chose à noter c'est que ce n'est pas un rapport d'activités avec un tas de papiers. Il faut que nous rentrions dans une logique de réduction des dépenses de cette nature. Les informations sont compilées dans ce CD et vous allez pouvoir en prendre connaissance. Je demanderai à Monsieur BUNOD de dire un petit mot pour la présentation de ce rapport d'activités qui est extrêmement complet. Il vous montre un peu l'intensité du travail réalisé par les salariés de la Ville de Fort-de-France et des services.

### Monsieur BUNOD

C'est un rapport d'activités qui est présenté par DGA. Pour chaque DGA, nous avons une série de directions. Toutes les directions présentent toutes leurs activités au cours de l'année. Celui de 2007 ne diffère pas beaucoup de celui de 2006. Simplement, par souci d'économie, on a voulu justement présenter ce rapport d'activités sous forme de CD et prévu de faire seulement une dizaine de documents papier dans le cas où l'on voudrait consulter ce rapport d'activités. Dorénavant, nous le présenterons sous cette forme. On ira même plus loin, parce

que j'ai demandé aussi aux services, de pouvoir réserver l'accès en ligne pour ceux qui souhaitent ne pas avoir ce CD, mais avoir un accès direct en ligne.

### Le Maire

C'est vraiment un document extrêmement important et précieux qui valorise le travail fait par les services. Je voulais informer aussi le Conseil municipal que le CTP (Comité Technique Paritaire) a approuvé hier le nouvel organigramme de la mairie. C'est une étape importante. Vous savez, lorsque vous faites un nouvel organigramme, vous devez discuter et obtenir l'approbation.

Donc, on l'a fait avec quelques mois de retard et j'ai longuement expliqué les raisons donc, je ne reviendrai pas dessus. Il devait sortir environ 2 à 3 mois après les élections. On l'a fait 6 mois après, par rapport aux événements que nous avons connus entre les élections de mars jusqu'à aujourd'hui.

C'est un document qui réorganise la mairie et qui tient compte de plusieurs choses. La première chose c'est que l'on poursuit ce qu'on a entamé depuis 6 ans. On n'arrête pas parce que simplement, on avait anticipé sur la situation passée qu'on avait bien analysée. On avait anticipé sur l'avenir et on a bien fait puisque aujourd'hui, on tient le coup. Je ne dis pas que nous sommes sortis des difficultés. Je n'ai pas cette prétention. Nous sommes déjà à 3 260 salariés alors que nous étions près de 4 000, tout en renforçant l'encadrement. Nous sommes passés d'un taux d'encadrement de 4% environ à près de 11% et il faut atteindre 17%.

Nous avons fait un travail considérable sur la qualité des lieux professionnels (des bâtiments restaurés). Nous avons acheté à Perrinon 5 000 m<sup>2</sup> qui seront livrés au personnel pour sortir de la précarité dans laquelle il se trouve. Ce n'est pas seulement une précarité physique, mais aussi une précarité intellectuelle, car les services sont confinés. Ils ne peuvent pas travailler dans de bonnes conditions. Ils n'ont de lieux d'épanouissement et de restauration. Tout cela fera partie de notre nouvelle organisation.

Cela nous permettra de faire des économies et évitant d'éclater les services municipaux dans la ville. L'organigramme a tenu compte de cela et dans celui-ci, nous avons un plan de rigueur que nous avons mis sur pied tout en optimisant les moyens.

Les moyens que nous avons, nous les optimisons par des recherches croisées de financement, faire travailler le secteur privé, monter des opérations de promotion, assurer le fonctionnement de l'économie mixte et travailler sur la proximité.

J'ai fait ce matin une tournée dans 7 quartiers. Je suis allé à Dillon voir les trottoirs, ainsi qu'à Bas Maternité, à Post Colon Tivoli, à Trénelle. Nous avons un bon rythme malgré l'évolution du coût des matériaux, notamment celui de l'acier qui contrarie nos projets.

Maintenant, il faut que cette mandature des 5 ans soit de performance, de qualité en maintenant le rythme et en évitant d'engager d'autres programmes. Il nous faut achever ce que nous avons entrepris. Pour qu'un programme se termine, il faut qu'il commence. Et comme il m'avait été reproché d'entreprendre beaucoup d'opérations, j'espère que cette même personne me reprochera maintenant, d'avoir achevé beaucoup d'opérations.

**Madame PAMPHILE**

Après quelques petits amendements, je vous relie la motion que je soumetts à votre appréciation.

**MOTION**

Depuis 10 ans, les Cubains Ramon Labanino, Fernando Gonzalez, Antonio Guerrero, Gerardo Hernandez et René Gonzalez sont incarcérés dans les prisons de haute sécurité aux Etats-Unis, condamnés à des peines allant de 15 ans jusqu'à deux peines à perpétuité consécutives plus 15 ans.

Ces hommes avaient infiltré les groupes terroristes contre-révolutionnaires de Miami qui n'ont cessé de perpétrer des attentats contre Cuba depuis la Révolution.

*Leur seule faute est d'avoir refusé le « plaider coupable » et d'avoir défendu la vérité. Ils ne représentent aucun danger pour la sécurité des Etats-Unis.* Leur maintien en détention est un déni de justice, une violation des droits les plus élémentaires, une atteinte à la dignité humaine.

Le Conseil Municipal de Fort-de-France réuni en sa séance du 30 octobre 2008 :

- Exige la libération des 5 patriotes cubains emprisonnés depuis 10 ans aux Etats-Unis, alors qu'ils protégeraient leur pays contre les groupes terroristes d'origine cubaine établis à Miami en Floride.
- Dénonce l'attitude des autorités Etats-Uniennes qui refusent d'accorder un visa à Olga Salanueva et à Adriana Pérez, épouses de 2 des 5 patriotes emprisonnés aux Etats-Unis qui n'ont pas vu leur mari depuis 8 et 9 ans.

Voilà chers collègues, Monsieur le Député-maire, la motion ainsi travaillée.

**Le Maire**

**Merci chère collègue. La motion a été légèrement modifiée, mais le texte reste au fond le même et à la même portée.**

**INVITE A SE PRONONCER, LE CONSEIL MUNICIPAL APPROUVE LA MOTION A L'UNANIMITE.**

**Madame PAMPHILE**

Je remercie beaucoup l'ensemble de mes collègues conseillers municipaux et vous Monsieur le Député-maire. C'est avec beaucoup de fierté que j'ai porté cette motion ici. J'admire la solidarité de l'ensemble des conseillers.

**Le Maire**

**C'est tout le Conseil municipal qui vous félicite chère Collègue. Merci**

**Plus rien n'étant, la séance est levée à 20H13,**

**Le Maire.**